

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 11 MAI 2026 – 19H

L'an deux-mille-vingt-six, le onze mai, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le quatre mai deux-mille-vingt-six par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 04 mai 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 47
Quorum : 24

Étaient présents : Gaëtan BARON – Cécile BARREAU – Laurent BERTAUD – Isabelle BLAINEAU (excepté délibération n°DEL20260511_28) – Jean-Emmanuel BOILEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Jean-Michel BREGEON – Paul BROCHARD – Soizic BROCHARD – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Frédéric DA CRUZ – Delphine DAVID-GAUTHIER – Elise DEBIEN (excepté délibération n°DEL20260511_23) – Béatrice DOUILLARD – Yvon DUGAST – Claude DURAND – Virginie GILBERT – Dorothee GILLOT-CHEVALIER – Iraceme GONCALVES – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET (excepté délibérations n°DEL20260511_19 et DEL20260511_20) – Philippe HUCHET – Bruno LEBRETON – Florent LIMOUZIN – Sylvie LORIOU – Philippe MICHAUD – Sophie MORNIER – Rémi NEVEU – Patrice PAVAGEAU – Anaïs PERENNEC (excepté délibération n°DEL20260511_32) – Laurent RAPIN – Isabelle RIVIERE (excepté délibération n°DEL20260511_34) – Richard ROGER – Yann ROSSET – Caroline ROULLIER – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA – Corinne TESSON

Étaient absents excusés : Françoise DOUILLARD – Eric HERVOUET (délibérations n°DEL20260511_19 et DEL20260511_20) – Elise DEBIEN (délibération n°DEL20260511_23) – Isabelle BLAINEAU (délibération n°DEL20260511_28) – Anaïs PERENNEC (délibération n°DEL20260511_32) – Isabelle RIVIERE (délibération n°DEL20260511_34)

Secrétaire de séance : Isabelle BLAINEAU

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

ORDRE DU JOUR

- ☒ DEL20260511_01 Création des commissions thématiques intercommunales
- ☒ DEL20260511_02 Désignation des membres pour siéger au sein des commissions thématiques intercommunales
- ☒ DEL20260511_03 Fixation du nombre d'administrateurs au Conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)
- ☒ DEL20260511_04 Election des représentants du Conseil d'agglomération pour siéger au Conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)
- ☒ DEL20260511_05 Création et composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
- ☒ DEL20260511_06 Création et composition de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)
- ☒ DEL20260511_07 Election des représentants communautaires pour siéger au Syndicat Mixte du Pays du Bocage Vendéen
- ☒ DEL20260511_08 Election d'un représentant au Syndicat Mixte e-Collectivités au sein du collège des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre
- ☒ DEL20260511_09 Election d'un représentant à Gigalis
- ☒ DEL20260511_10 Election du délégué communautaire au Comité syndical du SYDEV
- ☒ DEL20260511_11 Election du représentant siégeant à la Commission Consultative de Coordination des Politiques Energétiques du SYDEV
- ☒ DEL20260511_12 Election des délégués pour siéger au comité syndical du syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée – Trivalis
- ☒ DEL20260511_13 Election des délégués pour siéger au comité syndical de Vendée Eau
- ☒ DEL20260511_14 Election des représentants pour siéger au Syndicat Vignoble-Grandlieu
- ☒ DEL20260511_15 Election des représentants pour siéger au comité syndical de l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) de la Sèvre Nantaise
- ☒ DEL20260511_16 Election des représentants pour siéger au comité syndical Grand Lieu Estuaire
- ☒ DEL20260511_17 Election des représentants pour siéger à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE de Grand-Lieu
- ☒ DEL20260511_18 Election des représentants pour siéger au comité du Syndicat Mixte Fermé d'Assainissement de Cugand-Gétigné
- ☒ DEL20260511_19 Désignation d'un représentant permanent à l'Assemblée spéciale et à l'Assemblée générale des actionnaires de Vendée Expansion – SEM
- ☒ DEL20260511_20 Désignation d'un représentant permanent à l'Assemblée spéciale et à l'Assemblée générale des actionnaires de Vendée Expansion – SPL
- ☒ DEL20260511_21 Désignation des représentants au sein de la société de projets d'énergies renouvelables avec Vendée Energie
- ☒ DEL20260511_22 Désignation d'un représentant au GIP Géo Vendée
- ☒ DEL20260511_23 Désignation des représentants au Conseil d'administration du Collège Jules Ferry – Montaigu-Vendée
- ☒ DEL20260511_24 Désignation des représentants au Conseil d'administration du Collège Michel Ragon – Montaigu-Vendée
- ☒ DEL20260511_25 Désignation des représentants au Conseil d'administration du Lycée Léonard de Vinci – Montaigu-Vendée
- ☒ DEL20260511_26 Désignation des représentants au Conseil d'administration d'Initiative Vendée Bocage
- ☒ DEL20260511_27 Désignation des représentants au Conseil d'administration de la Maison Départementale des Adolescents de Vendée
- ☒ DEL20260511_28 Désignation des représentants au Conseil d'administration de la Mission Locale du Haut Bocage
- ☒ DEL20260511_29 Désignation des représentants au sein de la Résidence jeunes actifs Le Bois Blanc à Montaigu-Vendée
- ☒ DEL20260511_30 Désignation des représentants à la Conférence des financeurs
- ☒ DEL20260511_31 Désignation des représentants au Fonds Départemental d'Action Sociale
- ☒ DEL20260511_32 Désignation des représentants à la Communauté de Santé Mentale de Vendée
- ☒ DEL20260511_33 Désignation des représentants à la Conférence régionale de gouvernance
- ☒ DEL20260511_34 Désignation d'un représentant à la Commission d'Attribution des Logements de Vendée Habitat
- ☒ DEL20260511_35 Adoption du règlement intérieur des assemblées
- ☒ DEL20260511_36 Désignation du lauréat du concours de maîtrise d'œuvre et engagement de la procédure de passation du marché pour la construction d'un parking à étages semi-enterré dans le Quartier Santé Les Hauts de Montaigu – Montaigu-Vendée

☒	DEL20260511_37	Tarifs des activités et séjours jeunesse 2026
☒	DEL20260511_38	Avis sur le projet d'agrivoltaïsme de la société Alrisha Solar sur la commune de Saint-Philbert-de-Bouaine
☒	DEL20260511_39	Validation du projet du site du péage Boufféré
☒	DEL20260511_40	Commissionnement du service billetterie de l'Office de Tourisme
☒	DEL20260511_41	Tarifs des produits vendus à la boutique de la Maison de la Rivière pour 2026
☒	DEL20260511_42	Tarifs de location du Théâtre de Thalie

Après l'ouverture de la séance par Monsieur le Président, en vertu de l'article L2121-15 du CGCT, le Conseil d'agglomération nomme Madame Isabelle BLAINEAU en qualité de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'agglomération du 07 avril 2026 rédigé par Monsieur Gaëtan BARON est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président demande à l'assemblée le retrait du sujet portant sur la « Convention de mise à disposition d'outils numériques communs par France Travail pour l'accompagnement des entreprises ». Il expose que le sujet sera présenté en amont en commission avant d'être débattu au Conseil d'agglomération. Le Conseil d'agglomération à l'unanimité, décide de retirer le point à l'ordre du jour et de le présenter à une prochaine séance.

INTRODUCTION

Antoine CHEREAU « *Nous allons avoir des décisions sur les représentations. Une grande partie des délibérations ne nécessiteront pas un vote dans les urnes, mais nous avons au moins le vote du CIAS qui devra se faire à bulletin secret.*

Des échanges ont eu lieu avec la minorité sur les questions de la composition des commissions. Je vous le dis en commençant car cela donne le sens des accords ou non, aux propositions.

Nous vous proposons, sur la composition des commissions, de voter des listes uniques majorité/minorité. Cela amène à avoir des commissions qui n'ont pas toutes le même nombre de membres. Nous avons essayé d'être le plus souple possible sur la composition de ces commissions.

Sur certaines représentations, nous avons eu des propositions de candidature de la minorité auxquelles nous proposerons de ne pas donner suite pour deux raisons différentes. D'abord car nous avons un certain nombre de représentations de la collectivité ou des communes à l'intérieur de la collectivité sur des organismes extérieurs. Cela nous semble plus démocratique que ce soient les majorités qui représentent chacune de nos collectivités. Cela pour l'essentiel des cas que vous nous avez présenté. On aurait du mal, d'ailleurs vous auriez du mal aussi à représenter la décision de la majorité dans les instances extérieures.

Il y a un cas de figure, sur le CIAS, où la question pouvait être un peu différente. Je crois que c'est Corinne Tesson candidate sur le CIAS. Nous choisissons quand même de ne pas accepter de faire la liste unique. Notre composition du CIAS est une représentation des communes qui ont un EHPAD. Nous sommes limités en nombre et nous ne pouvons pas avoir le nombre de communes et ajouter l'opposition. C'est une raison un peu différente. Nous pourrions en rediscuter au moment de chacun des votes. Je vous donne cette explication qui est notre ligne de conduite. »

AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

Rapporteur : Antoine CHEREAU, Président sortant

DEL20260511_01 – Création des commissions thématiques intercommunales

Monsieur le Président rappelle la gouvernance de Terres de Montaigu.

- Le Conseil d'agglomération composé par 47 conseillers qui délibère et vote ;
- Le Président qui préside les séances, met en œuvre les décisions et représente la Communauté d'agglomération ;
- Le Bureau d'agglomération composé de 19 membres, maires et maires délégués qui arbitre et valide les décisions sur les délégations attribuées par le Conseil d'agglomération ;
- 12 commissions intercommunales qui examinent et donnent un avis sur les projets.

Il rappelle également que lors du précédent Conseil, dans le propos liminaire, il souhaitait donner délégations aux vice-présidents, par la suite, élus par le Conseil d'agglomération. Il convient à présent de créer les commissions thématiques qui correspondent aux délégations confiées aux vice-présidents.

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, décide de créer les 12 commissions thématiques intercommunales suivantes :

- Habitat, Urbanisme et Déchets, 12 membres ;
- Economie, Formation et Innovation, 12 membres ;
- Petite enfance, Jeunesse et Musique, 13 membres ;
- Finances et Moyens généraux, 11 membres ;

- Sécurité, Numérique et Accès des services au public, 12 membres ;
- Environnement, Mobilité et Cycle de l'eau, 12 membres ;
- Santé, 12 membres ;
- Agriculture, Ruralité et Alimentation, 12 membres ;
- Travaux, 12 membres ;
- Sports, 12 membres ;
- Culture et Tourisme, 12 membres ;
- Grand âge, Handicap et Solidarités, 12 membres.

DEL20260511_02 – Désignation des membres pour siéger au sein des commissions thématiques intercommunales

Monsieur le Président expose que l'organe délibérant détermine librement le nombre, la composition et le fonctionnement de ses commissions de travail. En application de l'article L5211-40-1 du Code général des collectivités territoriales qui prévoit que « *Lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre forme une commission dans les conditions prévues à l'article L2121-22, il peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres de cet établissement selon des modalités qu'il détermine* ».

Ainsi Monsieur le Président précise que les commissions sont composées, soit de membres du Conseil d'agglomération, soit d'adjoints ou conseillers délégués municipaux ayant reçu une délégation.

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, décide de procéder à l'élection à main levée tel que le prévoit l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales ; proclame les élus membres des commissions intercommunales thématiques, tels que :

Commission Habitat, Urbanisme et Déchets	
GRASSET Damien – Vice-président	Président de la commission
GUILLOU Laurent – adjoint	Cugand-la-Bernardière
BONNET Anthony – conseiller communautaire	La Boissière-de-Montaigu
MERCIER Jean-Luc – adjoint	La Bruffière
DA CRUZ Frédéric – conseiller communautaire	L'Herbergement
SECHER Nathalie – conseillère communautaire	Montaigu-Vendée
ROGER Richard – conseiller communautaire	Montaigu-Vendée
RICHARD Sylvain – adjoint	Montréverd
BOURMAUD Patrick – adjoint	Rocheservière
MICHAUD Philippe – conseiller communautaire	Saint-Philbert-de-Bouaine
PILARD Jean-Yves – conseiller municipal délégué	Treize-Septiers
NEVEU Rémi – conseiller communautaire	Membre de la minorité

Commission Economie, Formation et Innovation	
HERVOUET Eric – Vice-président	Président de la commission
BARREAU Cécile – conseillère communautaire	Cugand-la-Bernardière
CHARBONNEAU Freddy – adjoint	La Boissière-de-Montaigu
NEVEU Stéphanie – adjointe	La Bruffière
DA CRUZ Frédéric – conseiller communautaire	L'Herbergement
MORNIER Sophie – conseillère communautaire	Montaigu-Vendée
DAVID-GAUTHIER Delphine – conseillère communautaire	Montaigu-Vendée
RICHARD Sylvain – adjoint	Montréverd
DURANTEAU Julie – adjointe	Rocheservière
RENAUD Philippe – adjoint	Saint-Philbert-de-Bouaine
JOLY Nicolas – adjoint	Treize-Septiers
BROCHARD Paul – conseiller communautaire	Membre de la minorité

Commission Petite enfance, Jeunesse et Musique	
RIVIERE Isabelle – Vice-présidente	Présidente de la commission
BOILEAU Jean-Emmanuel – conseiller communautaire	Cugand-la-Bernardière
BOISSELIER Pascale – conseillère communautaire	La Boissière-de-Montaigu
VINET Sylvaine – adjointe	La Bruffière
PERENNEC Anaïs – conseillère communautaire	L'Herbergement
BOURSIER Alexandra – adjointe	Montaigu-Vendée
GILBERT Virginie – conseillère communautaire	Montaigu-Vendée
ROUSSEAU Florence – adjointe	Montréverd
GONCALVES Iraceme – conseillère communautaire	Rocheservière
DEBIEN Elise – conseillère communautaire	Saint-Philbert-de-Bouaine
SILVERT Anne-Sophie – adjointe	Treize-Septiers
TESSON Corinne – conseillère communautaire	Membre de la minorité
ROSSET Yann – conseiller communautaire	Membre de la minorité

Commission Finances et Moyens généraux	
DURAND Claude – Vice-président	Président de la commission
/	Cugand-la-Bernardière
CHARBONNEAU Freddy – adjoint	La Boissière-de-Montaigu
BARDOUL Vincent – adjoint	La Bruffière
BOISTEAU-PAYEN Anne – conseillère communautaire	L'Herbergement
RICHARD Roger – conseiller communautaire	Montaigu-Vendée
ROUILLIER Caroline – conseillère communautaire	Montaigu-Vendée
GRASSET Damien – conseiller communautaire	Montréverd
BERTAUD Laurent – conseiller communautaire	Rocheservière
LIBAULT Peggy – adjointe	Saint-Philbert-de-Bouaine
JOLY Nicolas – adjoint	Treize-Septiers
BROCHARD Paul – conseiller communautaire	Membre de la minorité

Commission Sécurité, Numérique et Accès des services au public	
BARREAU Cécile – Vice-présidente	Présidente de la commission
HAMARD Baptiste – conseiller municipal délégué	Cugand-la-Bernardière
BOISSELIER Pascale – conseillère communautaire	La Boissière-de-Montaigu
NEVEU Stéphanie – adjointe	La Bruffière
LABAT Hélène – adjointe	L'Herbergement
BREMOND Guy – adjoint	Montaigu-Vendée
BOUTIN Didier – adjoint	Montaigu-Vendée
BAUDRY Bastien – conseiller municipal délégué	Montréverd
PAVAGEAU Patrice – conseiller communautaire	Rocheservière
FONTENEAU Mathilde – adjointe	Saint-Philbert-de-Bouaine
CHASSERIEAU Jérémy – conseiller municipal délégué	Treize-Septiers
ROSSET Yann – conseiller communautaire	Membre de la minorité

Commission Environnement, Mobilité et Cycle de l'eau	
LIMOUZIN Florent – Vice-président	Président de la commission
GRIFFON Vincent – adjoint	Cugand-la-Bernardière
CHARRIER Dany – adjoint	La Boissière-de-Montaigu
GAUTIER Harmonie – adjointe	La Bruffière
GESNEL Laurent – adjoint	L'Herbergement
DAVID-GAUTHIER Delphine – conseillère communautaire	Montaigu-Vendée
DUGAST Frankie – conseiller municipal délégué	Montaigu-Vendée
BOURON Dimitri – conseiller municipal délégué	Montréverd
ORCIL Antoine – adjoint	Rocheservière
DENIAUD Jean-Jacques – adjoint	Saint-Philbert-de-Bouaine
BARON Gaëtan – conseiller communautaire	Treize-Septiers
ROSSET Yann – conseiller communautaire	Membre de la minorité

Commission Santé	
BOISTEAU-PAYEN Anne – Vice-présidente	Présidente de la commission
FLORENCE Justine – adjointe	Cugand-la-Bernardière
BOISSELIER Pascale – conseillère communautaire	La Boissière-de-Montaigu
BROCHARD Soizic – conseillère communautaire	La Bruffière
PETIOT Eric – adjoint	L'Herbergement
GRENET Cécilia – conseillère communautaire	Montaigu-Vendée
DUGAST Yvon – conseiller communautaire	Montaigu-Vendée
DOUILLARD Françoise – conseillère communautaire	Montréverd
GONCALVES Iraceme – conseillère communautaire	Rocheservière
IDIER Amélie – adjointe	Saint-Philbert-de-Bouaine
GILLOT-CHEVALIER Dorothee – conseillère communautaire	Treize-Septiers
TESSON Corinne – conseillère communautaire	Membre de la minorité

Commission Agriculture, Ruralité et Alimentation	
BREGEON Jean-Michel – Vice-président	Président de la commission
DOUILLARD Jean-Louis – conseiller municipal délégué	Cugand-la-Bernardière
CHARRIER Dany – adjoint	La Boissière-de-Montaigu
GAUTIER Harmonie – adjointe	La Bruffière
BOISTEAU-PAYEN Anne – conseillère communautaire	L'Herbergement
HUCHET Philippe – conseiller communautaire	Montaigu-Vendée
CHATELLIER Pierre – conseiller communautaire	Montaigu-Vendée
ROUSSEAU Pierre – conseiller municipal délégué	Montréverd
SORIN Baptiste – adjoint	Rocheservière
DENIAUD Jean-Jacques – adjoint	Saint-Philbert-de-Bouaine
PILARD Jean-Yves – conseiller municipal délégué	Treize-Septiers
BROCHARD Paul – conseiller communautaire	Membre de la minorité

Commission Travaux	
CORMERAIS Hubert – Vice-président	Président de la commission
DURAND Claude – conseiller communautaire	Cugand-la-Bernardière
BONNET Anthony – conseiller communautaire	La Boissière-de-Montaigu
MERCIER Jean-Luc – adjoint	La Bruffière
LABAT Hélène – adjointe	L'Herbergement
COCQUET Cyrille – conseiller communautaire	Montaigu-Vendée
RAPIN Laurent – conseiller communautaire	Montaigu-Vendée
HARDOUIN Emmanuel – adjoint	Montréverd
BOURMAUD Patrick – adjoint	Rocheservière
RENAUD Philippe – adjoint	Saint-Philbert-de-Bouaine
BARON Gaëtan – conseiller communautaire	Treize-Septiers
TESSON Corinne – conseillère communautaire	Membre de la minorité

Commission Sports	
BERTAUD Laurent – Vice-président	Président de la commission
DOUILLARD Béatrice – conseillère communautaire	Cugand-la-Bernardière
CHARBONNEAU Freddy – adjoint	La Boissière-de-Montaigu
CHIRON Laurent – adjoint	La Bruffière
SOULARD Jean-Michel – conseiller municipal délégué	L'Herbergement
HERVOUET Eric – conseiller communautaire	Montaigu-Vendée
YDIER Mickaël – adjoint	Montaigu-Vendée
GALLOT Fabien – adjoint	Montréverd
GUIBERT Solène – adjointe	Rocheservière
CASSARD Gilles – adjoint	Saint-Philbert-de-Bouaine
BERGER Sonia – conseillère municipale déléguée	Treize-Septiers
NEVEU Rémi – conseiller communautaire	Membre de la minorité

Commission Culture et Tourisme	
BONNET Anthony – Vice-président	Président de la commission
LORIOU Sylvie – conseillère communautaire	Cugand-la-Bernardière
CARTAUD Sandrine – adjointe	La Boissière-de-Montaigu
LEBRETON Bruno – conseiller communautaire	La Bruffière
SOULARD Jean-Michel – conseiller municipal délégué	L'Herbergement
SEGURA Geneviève – conseillère communautaire	Montaigu-Vendée
LACHÉ Adeline – adjointe	Montaigu-Vendée
CLAVIER Béatrice – conseillère communautaire	Montréverd
PAVAGEAU Hélène – adjointe	Rocheservière
CASSARD Gilles – adjoint	Saint-Philbert-de-Bouaine
VRIGNAUD Sébastien – conseiller municipal délégué	Treize-Septiers
NEVEU Rémi – conseiller communautaire	Membre de la minorité

Commission Grand âge, Handicap et Solidarités	
GRENET Cécilia – Vice-présidente	Présidente de la commission
REYBEROLLE Bérénice – adjointe	Cugand-la-Bernardière
LECOMTE Nathalie – adjointe	La Boissière-de-Montaigu
BROCHARD Soizic – conseillère communautaire	La Bruffière
PETIOT Eric – adjoint	L'Herbergement
BLAINEAU Isabelle – conseillère communautaire	Montaigu-Vendée
GILBERT Virginie – conseillère communautaire	Montaigu-Vendée
BOSSIS Lionel – conseiller communautaire	Montréverd
GONCALVES Iraceme – conseillère communautaire	Rocheservière
IDIER Amélie – adjointe	Saint-Philbert-de-Bouaine
ROBINEAU Régine – adjointe	Treize-Septiers
TESSON Corinne – conseillère communautaire	Membre de la minorité

DEL20260511_03 – Fixation du nombre d'administrateurs au Conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

Monsieur le Président propose que le Conseil d'administration du CIAS soit composé de 17 membres :

- Le Président de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, Président de droit du Conseil d'administration du CIAS ;
- 8 représentants de la Communauté d'agglomération élus au scrutin majoritaire à bulletin secret parmi les membres du Conseil d'agglomération ;
- 8 membres nommés par le Président de la Communauté d'agglomération, par voie d'arrêté, parmi les représentants de structures œuvrant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social au sein des communes membres.

Au nombre des membres nommés par voie d'arrêté, doivent figurer, conformément au Code de l'action sociales et des familles, un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations familiales désigné sur proposition de d'UDAF, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département et un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Concernant les représentants de la Communauté d'agglomération, Monsieur le Président précise que le choix se portera sur les représentants dont la commune dispose d'un EHPAD public territorial.

Concernant les membres nommés par le Président, il précise que le choix se portera prioritairement sur des membres appartenant au Conseil de la Vie Sociale et représentant des familles dans les EHPAD.

Le Conseil d'agglomération, par 45 voix pour et 1 abstention (Paul BROCHARD), fixe le nombre de membres à 17, réparti comme suit :

- Le Président de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, Président de droit du Conseil d'administration du CIAS ;
- 8 représentants de la Communauté d'agglomération élus au scrutin majoritaire à bulletin secret parmi les membres du Conseil d'agglomération ;
- 8 membres nommés par le Président de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, dans les conditions de l'article L123-6 du Code de l'action sociale et des familles.

DEL20260511_04 – Election des représentants du Conseil d'agglomération pour siéger au Conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

Monsieur le Président expose qu'il appartient au Conseil d'agglomération, après la fixation du nombre d'administrateurs au CIAS, d'élire parmi ses membres, les représentants au Conseil d'administration du CIAS, et propose un scrutin de liste, la liste ne comprenant pas le nom du Président de droit du CIAS.

Il précise que chaque conseiller ou groupe de conseillers peut présenter une liste de candidats, même incomplète. Dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes. Les sièges sont attribués dans l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste. Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

Monsieur le Président fait appel de candidature. Madame GRENET Cécilia, Vice-présidente à la Commission Grand âge, Handicap et Solidarités présente une liste complète. Madame TESSON Corinne, conseillère communautaire présente une liste incomplète.

Après composition du bureau de vote formé par le secrétaire de séance, Madame Isabelle Blaineau et deux assesseurs, Messieurs Pierre Chatellier et Rémi Neveu, il est procédé à l'élection. Le dépouillement du vote qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

- a. Nombre de conseillers présents 46
- b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) 46
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau 1
- d. Nombre de suffrages blancs..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 45
- f. Majorité absolue 24

NOM PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Liste de Mme GRENET Cécilia	43	Quarante-trois
Liste de Mme TESSON Corinne	2	Deux

Le Conseil d'agglomération proclame les huit Conseillers d'agglomération suivants, membres du Conseil d'administration de « Terres de Montaigu, CIAS Montaigu-Rocheservière ».

Antoine CHÉREAU – Président de droit	
GRENET Cécilia	Membre élue
BERTAUD Laurent	Membre élu
BOISTEAU-PAYEN Anne	Membre élue
BONNET Anthony	Membre élu
BOSSIS Lionel	Membre élu
BROCHARD Soizic	Membre élue
DURAND Claude	Membre élu
RIVIERE Isabelle	Membre élue

DEL20260511_05 – Création et composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il appartient à l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre d'instaurer une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et d'en fixer la composition. Il précise que chaque commune doit y être représentée par au moins un représentant.

La CLECT est chargée d'évaluer les charges transférées par les communes à la Communauté d'agglomération et celles éventuellement restituées, afin d'assurer la neutralité financière des transferts de compétences.

Il appartiendra ensuite au conseil municipal de chaque commune membre de procéder à l'élection de son ou ses représentants au sein de la CLECT.

Monsieur le Président propose la composition suivante :

- 1 représentant pour les communes de Cugand-la-Bernardière, La Boissière-de-Montaigu, La Bruffière, L'Herbergement, Montréverd, Rocheservière, Saint-Philbert-de-Bouaine, Treize-Septiers ;
- 2 représentants pour la commune de Montaigu-Vendée.

DEBAT :

Paul BROCHARD « *Simplement une observation, la CLECT joue un rôle déterminant dans l'évaluation des charges transférées et donc dans l'équilibre financier entre les communes. On est bien d'accord. Nous pensons qu'au moins un des deux sièges réservés à Montaigu-Vendée pourrait revenir à un élu de l'opposition, dans l'esprit de pluralité que la loi prévoit pour les commissions communales. Mais bon vous avez déjà un peu répondu.* »

Antoine CHEREAU « *Alors je vous ai déjà un peu répondu. Il n'y a pas un seul sujet financier qui ne passe pas en Commission Finances et Moyens généraux dans laquelle vous siégez. La CLECT a quelque chose d'assez formel parce que nous travaillons toujours les dossiers en amont. Il se trouve que d'un point de vue pratique, nous la faisons en même temps que le Bureau d'agglomération, ce qui permet d'éviter de convoquer plusieurs fois. Mais je m'y engage, il n'y aura pas de propositions de modification des transferts de compétences avec leurs financements qui ne soient pas discutées en Commission Finances et Moyens généraux dans laquelle vous siégez.* »

Le Conseil d'agglomération, par 43 voix pour et 3 abstentions (Paul BROCHARD, Rémi NEVEU, Corinne TESSON), décide de créer une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées entre Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération et ses communes membres, pour la durée du mandat, composée de 10 membres, répartis ainsi : 1 représentant pour les communes de Cugand-la-Bernardière, La Boissière-de-Montaigu, La Bruffière, L'Herbergement, Montréverd, Rocheservière, Saint-Philbert-de-Bouaine, Treize-Septiers ; 2 représentants pour la commune de Montaigu-Vendée ; demande aux communes membres de procéder à l'élection de leur représentant par voie délibérative.

DEL20260511_06 – Création et composition de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Monsieur le Président informe l'assemblée que la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) est obligatoire dans les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique. Elle doit être renouvelée en cas de modification intégrale du périmètre. Elle est composée de 11 commissaires à savoir le Président de l'EPCI ou un Vice-président délégué et 10 commissaires titulaires.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par l'organe délibérant de l'EPCI, sur proposition de ses communes membres, soit 20 commissaires titulaires et 20 commissaires suppléants qui doivent remplir les conditions ci-après :

- Être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ;
- Être âgés de 18 ans révolus ;
- Jouir de leurs droits civils ;
- Être inscrits à l'un des rôles des impôts directs locaux de l'EPCI ou des communes membres ;
- Être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, décide de créer une commission intercommunale des impôts directs, pour la durée du mandat, composée de dix commissaires titulaires et de dix commissaires suppléants.

Le Conseil d'agglomération, par 43 voix pour et 3 contre (Paul BROCHARD, Rémi NEVEU, Corinne TESSON), propose conformément à l'article 1650A du CGI, la liste suivante des contribuables établie en nombre double sur propositions des communes membres de l'EPCI :

Commune	Commissaires Titulaires	Commissaires Suppléants
Cugand-la-Bernardière	BARREAU Cécile	LE BRIQUIR Jean-François
	DURAND Claude	BAZIN Philippe
La Boissière-de-Montaigu	BONNET Anthony	CHARBONNEAU Virginie
	BOISSELIER Pascale	ROUY Aurélien
La Bruffière	LEBRETON Bruno	BROCHARD Soizic
	BARDOUL Vincent	CHIRON Laurent
L'Herbergement	BOISTEAU-PAYEN Anne	SOULARD Jean-Michel
	DA CRUZ Frédéric	LABAT Hélène
Montaigu-Vendée	ROUSSEAU Daniel	BOUDAUD Jean
	CHAMPAIN Marie laure	CHAPLEAU Claude
	DOUSSET Jean Joseph	RINEAU Michelle
	SABLERAU Philippe	LEMERLE Guillaume
Montréverd	RICHARD Sylvain	ARNAUD Jean
	BRETIN Gérard	GRASSET Gérard
Rocheservière	BOURMAUD Patrick	OIRY Joël
	PAPIN Jean-Claude	MARNIER Maurice
Saint-Philbert-de-Bouaine	BATY Charles	RENAUD Philippe
	MICHAUD Philippe	DENIAUD Jean-Jacques
Treize-Septiers	RIVIERE Isabelle	BARON Gaëtan
	JOLY Nicolas	GILLOT-CHEVALIER Dorothée

DEL20260511_07 – Désignation des représentants communautaires pour siéger au Syndicat Mixte du Pays du Bocage Vendéen

Monsieur le Président expose qu'il convient d'élire les représentants de la Communauté d'agglomération au sein du Syndicat Mixte du Pays du Bocage Vendéen qui regroupe les Communautés de Communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts, du Pays de Chantonay, du Pays de Pouzauges, du Pays de Mortagne, du Pays des Herbiers et Terres de Montaigu.

Ce syndicat intervient dans la gestion de trois domaines : le Pôle Touristique pour valoriser l'offre touristique du territoire, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) fixant les grandes orientations d'aménagement et de développement du territoire en cohérence avec les politiques nationales et régionales et les documents d'urbanisme locaux et le programme LEADER dont l'objectif est de soutenir le développement local rural.

Les statuts prévoient un nombre de délégués en fonction de la population municipale INSEE au 1^{er} janvier 2026 soit pour Terres de Montaigu, 9 délégués titulaires et 9 suppléants pour une population de plus de 50 000 habitants. Après appel à candidature, les conseillers communautaires ci-dessous sont candidats :

- Liste proposée par le Président :

Titulaires	Suppléants
BARREAU Cécile	BOILEAU Jean-Emmanuel
BERTAUD Laurent	BOISTEAU-PAYEN Anne
BONNET Anthony	BOSSIS Lionel
CHÉREAU Antoine	BREGEON Jean-Michel
GRASSET Damien	COCQUET Cyrille
HERVOUET Eric	CORMERAIS Hubert
LIMOUZIN Florent	DAVID-GAUTHIER Delphine
RIVIERE Isabelle	DURAND Claude
SECHER Nathalie	GRENET Cécilia

- Liste proposée par la minorité : NEVEU Rémi

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, décide de procéder à l'élection à main levée tel que le prévoit l'article L5711-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Le Conseil d'agglomération, par 43 voix pour et 3 contre (Paul BROCHARD, Rémi NEVEU, Corinne TESSON), propose les délégués suivants pour siéger au comité syndical du Syndicat Mixte du Pays du Bocage Vendéen :

Titulaires	Suppléants
BARREAU Cécile	BOILEAU Jean-Emmanuel
BERTAUD Laurent	BOISTEAU-PAYEN Anne
BONNET Anthony	BOSSIS Lionel
CHÉREAU Antoine	BREGEON Jean-Michel
GRASSET Damien	COCQUET Cyrille
HERVOUET Eric	CORMERAIS Hubert
LIMOUZIN Florent	DAVID-GAUTHIER Delphine
RIVIERE Isabelle	DURAND Claude
SECHER Nathalie	GRENET Cécilia

DEL20260511_08 – Election d'un représentant au Syndicat Mixte e-Collectivités au sein du collège des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre

Monsieur le Président expose que le syndicat mixte e-Collectivités, auquel Terres de Montaigu a décidé d'adhérer, a été créé le 1^{er} janvier 2014 par arrêté préfectoral.

Le syndicat est dédié au développement de l'administration électronique et à la transformation numérique des collectivités de la région des Pays de la Loire. En tant qu'adhérente, Terres de Montaigu bénéficie de la mutualisation des moyens et de l'expertise technique et réglementaire de E-Collectivités.

Conformément aux dispositions des statuts, la composition du comité syndical est la suivante :

- Collège des communes : 10 délégués titulaires et 10 délégués suppléants ;
- Collège des EPCI à fiscalité propre : 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants ;
- Collège des syndicats de communes, syndicats mixtes et autres établissements publics locaux : 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants ;
- Collège des syndicats de communes, syndicats mixtes et établissements publics couvrant en totalité le périmètre d'un département ou de la région : 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants ;
- Les départements : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant ;
- La Région Pays de la Loire : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Monsieur le Président sollicite donc l'assemblée afin de procéder à l'élection de son représentant, appelé dans un second temps à procéder à l'élection des délégués au sein du comité syndical d'e-Collectivités.

Monsieur le Président indique à l'assemblée que Florent LIMOUZIN s'est porté candidat.

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, décide de procéder à l'élection à main levée tel que le prévoit l'article L5711-1 du Code général des collectivités territoriales ; proclame Monsieur LIMOUZIN Florent, élu représentant de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération au sein du Syndicat Mixte e-Collectivités.

DEL20260511_09 – Election d'un représentant à Gigalis

Monsieur le Président informe que sous l'impulsion du Conseil régional des Pays de la Loire, Gigalis, Syndicat Mixte régional du numérique a été créé en 2000. Cet aménageur numérique et opérateur public de services numériques, engagé dans la transformation digitale des territoires et des entités publiques de la région, a évolué vers un Groupe d'Intérêt Public au 1^{er} janvier 2025.

Gigalis regroupe une diversité d'acteurs publics, composé de collectivités locales, de départements, de la région ainsi que des établissements publics.

Il a pour missions d'élaborer et de coordonner une stratégie numérique pour la région, d'offrir un espace de collaboration et d'échanges pour les acteurs publics du numérique, de développer des services et des infrastructures pour garantir une sécurité numérique souveraine.

Il propose également des services numériques, en optimisant les coûts grâce à une mutualisation des achats, via une centrale d'achats propre, dédiée aux services numériques et télécoms. Sur ce point, Gigalis passe en amont des marchés dans le respect des dispositions en vigueur en matière de commande publique. Ce dispositif permet ensuite à tout établissement membre de Gigalis d'acquérir des fournitures et des services proposés dans le respect des règles de la commande publique, puisque la mise en concurrence a été effectuée au préalable.

Terres de Montaigu a décidé par délibération du Conseil d'agglomération du 03 mars 2025 d'y adhérer pour contribuer à la mise en place de la stratégie numérique de la région et accéder aux marchés proposés par leur centrale d'achat.

Monsieur le Président indique à l'assemblée que Cécile BARREAU s'est portée candidate.

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, décide de procéder à l'élection à main levée tel que le prévoit l'article L5711-1 du Code général des collectivités territoriales ; proclame Madame BARREAU Cécile, représentante de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération au GIP Gigalis.

DEL20260511_10 – Election des délégués communautaires au Comité syndical du SyDEV

Monsieur le Président expose que le Syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée (SyDEV) est un syndicat mixte fermé composé de l'ensemble des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de Vendée.

Son organe délibérant, le comité syndical, est constitué des représentants désignés, directement et par délibération, par les EPCI et la commune de l'Île d'Yeu (un délégué titulaire pour chaque EPCI et un délégué titulaire pour la commune de l'Île d'Yeu) et par les délégués élus par chaque Comité Territorial de l'Energie (CTE) parmi les représentants des communes désignés par délibération.

Chaque communauté de communes ou d'agglomération doit donc désigner un délégué pour la représenter au sein du comité syndical du SyDEV.

Monsieur le Président indique à l'assemblée que Hubert CORMERAIS s'est porté candidat.

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, décide de procéder à l'élection à main levée tel que le prévoit l'article L5711-1 du Code général des collectivités territoriales ; proclame Monsieur CORMERAIS Hubert, élu, délégué titulaire siégeant au sein du comité syndical du SyDEV.

DEL20260511_11 – Election du représentant siégeant à la Commission Consultative de Coordination des Politiques Energétiques du SYDEV

Monsieur le Président expose que conformément aux dispositions de l'article 198 de la loi n°2015-992 en date du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, le SyDEV a créé, par délibération du Comité syndical du 28 septembre 2025, une Commission consultative visant à coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et à faciliter l'échange de données : la Commission Consultative de Coordination des Politiques Energétiques (CCCPE).

Selon les termes du Code général des collectivités territoriales, cette commission comprend un nombre égal de délégués du SyDEV et de représentants des établissements publics de coopération intercommunale, soit 20 délégués du SyDEV, 19 représentants des EPCI vendéens et 1 représentant de la Commune de l'Île d'Yeu compte tenu de sa particularité. Elle est présidée par le Président du syndicat ou son représentant et se réunit au moins une fois par an, à l'initiative de son président ou de la moitié au moins de ses membres.

Chaque communauté de communes ou d'agglomération doit donc désigner un délégué pour la représenter au sein de la CCCPE.

Monsieur le Président indique à l'assemblée que Florent LIMOUZIN s'est porté candidat.

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, décide de procéder à l'élection à main levée tel que le prévoit l'article L5711-1 du Code général des collectivités territoriales ; proclame Monsieur LIMOUZIN Florent, élu représentant siégeant à la CCCPE du SyDEV.

DEL20260511_12 – Election des délégués pour siéger au comité syndical du syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée – Trivalis

Monsieur le Président expose que le Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée – Trivalis exerce pour ses membres le traitement des déchets ménagers, et des déchets d'origine commerciale ou artisanale sans sujétions techniques particulières et sans risques pour les personnes et l'environnement. Le traitement comprend les opérations de transport, de tri, de compostage ou de stockage qui s'y rapportent.

Trivalis regroupe les 258 communes de Vendée soit directement, soit par l'intermédiaire d'établissements publics de coopération intercommunale et syndicats mixtes.

Après appel à candidature, les conseillers communautaires ci-dessous sont candidats :

- Liste proposée par le Président :

Titulaires	Suppléants
BOISTEAU-PAYEN Anne	BARREAU Cécile
BONNET Anthony	BREGEON Jean-Michel
DURAND Claude	COCQUET Cyrille
GRASSET Damien	DAVID-GAUTHIER Delphine

- Liste proposée par la minorité : NEVEU Rémi

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, décide de procéder à l'élection à main levée tel que le prévoit l'article L5711-1 du Code général des collectivités territoriales.

Le Conseil d'agglomération, par 43 voix pour et 3 contre (Paul BROCHARD, Rémi NEVEU, Corinne TESSON), proclame les délégués suivants pour siéger au comité syndical du Syndicat Mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée – Trivalis :

Titulaires	Suppléants
BOISTEAU-PAYEN Anne	BARREAU Cécile
BONNET Anthony	BREGEON Jean-Michel
DURAND Claude	COCQUET Cyrille
GRASSET Damien	DAVID-GAUTHIER Delphine

DEL20260511_13 – Election des délégués pour siéger au comité syndical de Vendée Eau

Monsieur le Président expose que Terres de Montaigu a délégué la compétence de gestion de l'eau potable, depuis 2018, à 2 syndicats départementaux, Atlantic'eau, pour Rocheservière et Saint-Philbert-de-Bouaine et Vendée Eau pour les autres communes du territoire.

Il convient de désigner les représentants au comité syndical de Vendée Eau. Les statuts de Vendée Eau prévoient 3 délégués pour les EPCI dont la population totale INSEE est inférieure à 55 000 habitants, le nombre de membres est figé au jour de l'installation du Comité Syndical pour la durée du mandat, sauf modification du périmètre d'un ou de plusieurs EPCI au cours du mandat.

Ainsi, Terres de Montaigu est représentée au sein du Comité Syndical de Vendée Eau par 3 délégués titulaires et 1 délégué suppléant, puisque sa population totale INSEE s'établit à 52 447 habitants (référence 1^{er} janvier 2026).

Après appel à candidature, les conseillers communautaires ci-dessous sont candidats :

Titulaires	Suppléants
BONNET Anthony	BERTAUD Laurent
BREGEON Jean-Michel	
LIMOUZIN Florent	

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, décide de procéder à l'élection à main levée tel que le prévoit l'article L5711-1 du Code général des collectivités territoriales ; proclame les délégués suivants pour siéger au comité syndical de Vendée Eau :

Titulaires	Suppléants
BONNET Anthony	BERTAUD Laurent
BREGEON Jean-Michel	
LIMOUZIN Florent	

DEL20260511_14 – Election des représentants pour siéger au Syndicat Vignoble-Grandlieu

Monsieur le Président expose qu'au 1^{er} janvier 2018, Terres de Montaigu, Communauté de Communes Montaigu-Rocheservière a pris la compétence « eau » par transfert des communes membres.

Terres de Montaigu est ainsi intégrée, pour les communes de Rocheservière et Saint-Philbert-de-Bouaine, dans le périmètre du Syndicat Vignoble-Grandlieu lequel regroupe des communes appartenant à plus de trois établissements publics de coopération intercommunale. En conséquence, en application du Code général des collectivités territoriales, Terres de Montaigu est substituée, au sein du syndicat Vignoble-Grandlieu, aux deux communes susvisées.

Le SAEP Vignoble-Grandlieu exerce la compétence « production d'eau potable » et demeure adhérent d'Atlantic'eau pour l'exercice de la compétence transport/distribution.

A la suite de l'élection du Conseil d'agglomération en date du 07 avril 2026, il convient désormais de désigner ses représentants au comité syndical du SAEP Vignoble-Grandlieu.

Conformément aux statuts du SAEP Vignoble Grandlieu, le mode de représentation des communes de la Communauté d'agglomération au sein du Comité syndical est le suivant : « Chaque commune est représentée à raison d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par tranche de 4 000 habitants ».

Après appel à candidature, les conseillers communautaires ci-dessous sont candidats :

Titulaires	Suppléants
BERTAUD Laurent	CORMERAIS Hubert
LIMOUZIN Florent	MICHAUD Philippe

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, décide de procéder à l'élection à main levée tel que le prévoit l'article L5711-1 du Code général des collectivités territoriales ; proclame les délégués suivants pour siéger au comité syndical du SAEP Vignoble-Grandlieu :

Titulaires	Suppléants
BERTAUD Laurent	CORMERAIS Hubert
LIMOUZIN Florent	MICHAUD Philippe

DEL20260511_15 – Election des représentants pour siéger au comité syndical de l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) de la Sèvre Nantaise

Monsieur le Président expose que l'Etablissement Public Territorial du Bassin (EPTB) de la Sèvre Nantaise est un syndicat mixte qui regroupe 4 Départements et 14 EPCI à fiscalité propre dont Terres de Montaigu.

L'EPTB impulse, facilite et concourt à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau ; à la préservation et la gestion des milieux aquatiques et des milieux naturels ; à la prévention des inondations ; à la mise en valeur des cours d'eau à l'échelle du périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Sèvre Nantaise.

Terres de Montaigu est compétente en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI), et a délégué cette compétence à 2 syndicats en fonction des périmètres des bassins versants des rivières du territoire.

Les statuts de l'EPTB prévoient 4 délégués représentant Terres de Montaigu au sein du comité syndical de l'EPTB.

Après appel à candidature, les conseillers communautaires et municipaux suivants sont candidats : Dany CHARRIER, Jean-Emmanuel BOILEAU, Jean-Michel BREGEON, Florent LIMOUZIN.

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, décide de procéder à l'élection à main levée tel que le prévoit l'article L5711-1 du Code général des collectivités territoriales ; proclame les délégués suivants pour siéger au comité syndical de l'EPTB de la Sèvre Nantaise : CHARRIER Dany, BOILEAU Jean-Emmanuel, BREGEON Jean-Michel, LIMOUZIN Florent.

DEL20260511_16 – Election des représentants pour siéger au comité syndical Grand Lieu Estuaire

Monsieur le Président expose que le Syndicat Grand Lieu Estuaire (SGLE) assure, par transfert, la compétence Gestion des Eaux et des Milieux Aquatiques sur l'ensemble des bassins versants Acheneau-Tenu et Grand Lieu.

A ce titre, Terres de Montaigu doit désigner ses représentants pour siéger au sein du comité syndical du SGLE. Le nombre de délégués est conformément aux statuts du syndicat de 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants.

Après appel à candidature, les conseillers communautaires et municipaux ci-dessous sont candidats :

Titulaires	Suppléants
BERTAUD Laurent	BOURON Dimitri
BOISTEAU-PAYEN Anne	DENIAUD Jean-Jacques
BOSSIS Lionel	FOURNIER David
CORMERAIS Hubert	LIMOUZIN Florent

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, décide de procéder à l'élection à main levée tel que le prévoit l'article L5711-1 du Code général des collectivités territoriales ; proclame les délégués suivants pour siéger au comité syndical de Grand Lieu Estuaire :

Titulaires	Suppléants
BERTAUD Laurent	BOURON Dimitri
BOISTEAU-PAYEN Anne	DENIAUD Jean-Jacques
BOSSIS Lionel	FOURNIER David
CORMERAIS Hubert	LIMOUZIN Florent

DEL20260511_17 – Election des représentants pour siéger à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE de Grand-Lieu

Monsieur le Président expose que la Commission Locale de l'Eau (CLE) est l'instance de mise en place du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) chargée d'en définir les orientations stratégiques. Sa composition est fixée par arrêté préfectoral en date du 03 mai 2021.

A ce titre, Terres de Montaigu doit désigner 2 représentants pour représenter l'EPCI et transmettre la délibération à l'Association des Maires de France de la Vendée qui proposera les candidatures au Préfet de la Loire-Atlantique pour prise de l'arrêté préfectoral de composition.

Après appel à candidature, les conseillers communautaires suivants sont candidats : Laurent BERTAUD et Anne BOISTEAU-PAYEN.

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, décide de procéder à l'élection à main levée tel que le prévoit l'article L5711-1 du Code général des collectivités territoriales ; proclame les délégués suivants pour siéger à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE de Grand-Lieu : Monsieur BERTAUD Laurent et Madame BOISTEAU-PAYEN Anne.

DEL20260511_18 – Election des représentants pour siéger au comité du Syndicat Mixte Fermé d'Assainissement de Cugand-Gétigné

Monsieur le Président expose à l'assemblée que le Syndicat Mixte Fermé d'Assainissement de Cugand-Gétigné exerce le transport des eaux usées depuis les postes de refoulement de Gétigné et de Cugand, le traitement des eaux usées et l'élimination des boues produites au niveau de la station d'épuration de Cugand.

A ce titre, les statuts du syndicat prévoient 3 délégués titulaires et 1 délégué suppléant représentant Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération pour siéger au comité syndical.

Après appel à candidature, les conseillers communautaires ci-dessous sont candidats :

Titulaires	Suppléants
BARREAU Cécile	DURAND Claude
BOILEAU Jean-Emmanuel	
LIMOUZIN Florent	

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, décide de procéder à l'élection à main levée tel que le prévoit l'article L5711-1 du Code général des collectivités territoriales ; proclame les délégués suivants siéger au comité syndical du Syndicat Mixte Fermé d'Assainissement de Cugand-Gétigné :

Titulaires	Suppléants
BARREAU Cécile	DURAND Claude
BOILEAU Jean-Emmanuel	
LIMOUZIN Florent	

DEL20260511_19 – Désignation d'un représentant permanent à l'Assemblée spéciale et à l'Assemblée générale des actionnaires de Vendée Expansion – SEM

A la demande de Vendée Expansion, Monsieur Eric HERVOUET, quitte la salle ne prenant pas part au débat et au vote pour risque de conflit d'intérêt.

Monsieur le Président informe que Terres de Montaigu, est actionnaire de la Société Anonyme d'Economie Mixte Locale « VENDÉE EXPANSION - SEM » qui a pour objet, principalement sur le territoire de la Vendée, d'intervenir pour ce qui concerne notamment l'étude et la réalisation d'opérations et actions d'aménagement au sens du Code de l'urbanisme ; l'étude, la conception et la réalisation d'opérations de construction ; le développement du tourisme du territoire départemental.

Les instances de la société (Assemblée spéciale, Conseil d'administration, Assemblée générale) sont pour partie composées d'élus représentants les collectivités territoriales et leurs groupements, actionnaires.

Monsieur le Président rappelle que Terres de Montaigu ne dispose pas d'une part de capital suffisante pour lui assurer au moins un poste d'administrateur. De ce fait, Terres de Montaigu a droit à une représentation par le biais de l'Assemblée spéciale, constituée en application du Code général des collectivités territoriales.

A la suite des élections municipales, il convient de procéder à la désignation du représentant de Terres de Montaigu, à l'Assemblée spéciale et à l'Assemblée générale de la société « VENDÉE EXPANSION - SEM ».

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, décide de procéder à la désignation à main levée ; désigne Monsieur HERVOUET Eric pour assurer la représentation de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération au sein de l'Assemblée spéciale de la Société Anonyme d'Économie Mixte Locale « VENDÉE EXPANSION - SEM ». Le représentant à l'Assemblée spéciale exercera son mandat dans les conditions prévues par les statuts de la société et rendra compte de son activité au Conseil conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales ; désigne Monsieur HERVOUET Eric pour assurer la représentation de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération au sein de l'Assemblée générale des actionnaires de la Société Anonyme d'Économie Mixte Locale « VENDÉE EXPANSION - SEM ». Le représentant à l'Assemblée générale exercera son mandat dans les conditions prévues par les statuts de la société et rendra compte de son activité au Conseil conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales ; autorise le représentant à l'Assemblée spéciale à accepter et exercer, au nom de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, toutes fonctions qui pourraient lui être confiées par l'Assemblée spéciale, notamment sa Présidence et/ou la fonction d'Administrateur représentant l'Assemblée spéciale au Conseil d'administration ; autorise le représentant à l'Assemblée spéciale à accepter et exercer, au nom de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, la fonction de censeur au sein du Conseil d'administration, le cas échéant ; autorise le représentant à l'Assemblée spéciale à accepter et exercer, au nom de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, toutes fonctions ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient lui être confiés par le Conseil d'administration (vice-présidence, membre de comités d'étude, etc.).

DEL20260511_20 – Désignation d'un représentant permanent à l'Assemblée spéciale et à l'Assemblée générale des actionnaires de Vendée Expansion – SPL

Monsieur le Président informe que Terres de Montaigu, est actionnaire de la Société Anonyme Publique Locale « VENDÉE EXPANSION - SPL » qui a pour objet l'accompagnement exclusif des collectivités territoriales et leurs groupements actionnaires dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques locales. A ce titre, elle peut intervenir pour ce qui concerne la réalisation d'opérations d'aménagement au sens du code de l'urbanisme ; la réalisation d'opérations de construction (bâtiments, voiries, etc.) ; toutes autres activités d'intérêt général permettant d'accompagner les actionnaires dans le domaine de leur politique de développement économique, touristique et immobilière.

Les instances de la société (Assemblée spéciale, Conseil d'administration, Assemblée générale) sont exclusivement composées d'élus représentant les collectivités territoriales et leurs groupements, actionnaires.

Monsieur le Président rappelle que Terres de Montaigu ne dispose pas d'une part de capital suffisante pour lui assurer au moins un poste d'administrateur. De ce fait, Terres de Montaigu a droit à une représentation par le biais de l'Assemblée spéciale, constituée en application du Code général des collectivités territoriales.

A la suite des élections municipales, il convient de procéder à la désignation du représentant de Terres de Montaigu, à l'Assemblée spéciale à l'Assemblée générale de la société « VENDÉE EXPANSION - SPL ».

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, décide de procéder à la désignation à main levée ; désigne Monsieur HERVOUET Eric pour assurer la représentation de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération au sein de l'Assemblée spéciale de la Société Anonyme Publique Locale « VENDÉE EXPANSION - SPL ». Le représentant à l'Assemblée spéciale exercera son mandat dans les conditions prévues par les statuts de la société et rendra compte de son activité au Conseil conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales ; désigne Monsieur HERVOUET Eric pour assurer la représentation de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération au sein de l'Assemblée générale des actionnaires de la Société Anonyme Publique Locale « VENDÉE EXPANSION - SPL ». Le représentant à l'Assemblée générale exercera son mandat dans les conditions prévues par les statuts de la société et rendra compte de son activité au Conseil conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales ; autorise le représentant à l'Assemblée spéciale à accepter et exercer, au nom de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, toutes fonctions qui pourraient lui être confiées par l'Assemblée spéciale, notamment sa Présidence et/ou la fonction d'Administrateur représentant l'Assemblée spéciale au Conseil d'administration ; autorise le représentant à l'Assemblée spéciale à accepter et exercer, au nom de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, la fonction de censeur au sein du Conseil d'administration, le cas échéant ; autorise le représentant à l'Assemblée spéciale à accepter et exercer, au nom de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, toutes fonctions ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient lui être confiés par le Conseil d'administration (vice-présidence, membre de comités d'étude, etc.).

Monsieur Eric HERVOUET revient en séance.

DEL20260511_21 – Désignation des représentants au sein de la société de projets d'énergies renouvelables avec Vendée Energie

Monsieur le Président expose que depuis 2002, Vendée Énergie, Société d'Économie Mixte Locale (SEM) réalise et exploite des installations de production d'énergie auprès des collectivités vendéennes et des entreprises du territoire. Créé par le SyDEV, Vendée Energie est un producteur local d'énergies renouvelables.

Depuis 2016, Vendée Energie travaille sur l'ensemble de la chaîne de valeur en diversifiant son activité dans la production et la distribution d'Hydrogène vert et de BioGNV, contribuant ainsi à une valorisation maîtrisée de l'énergie produite sur le territoire à des fins de mobilités décarbonées. Vendée Énergie est dirigé par un Conseil d'administration.

Par délibération du 04 juillet 2022, Terres de Montaigu a décidé de participer à la société Terres de Montaigu Energie, société par actions simplifiées détenue à 51% par Vendée Énergie et Territoires (filiale de Vendée Énergie) et à 49% par Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, en vue du développement, de la réalisation et de l'exploitation de projets de production d'énergies renouvelables sur le territoire.

Lors de cette délibération, le Conseil d'agglomération avait également désigné un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au comité stratégique de la société.

Dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) « Terres d'énAIRgie », Monsieur le Président informe l'assemblée que la collectivité souhaite poursuivre son engagement dans le développement des projets d'énergies renouvelables sur son territoire et assurer la continuité de sa participation aux décisions stratégiques de la société.

Compte tenu des élections municipales et communautaires rendant nécessaire le renouvellement de la désignation des représentants de la collectivité au sein du comité stratégique de Terres de Montaigu Energie, Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il y a lieu de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au comité stratégique de la société.

Après appel à candidature, les conseillers communautaires ci-dessous sont candidats :

Titulaires	Suppléants
LIMOUZIN Florent	GRASSET Damien

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, décide de procéder à la désignation à main levée ; désigne Monsieur LIMOUZIN Florent en qualité de représentant permanent (titulaire) de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, au Comité Stratégique de la société et à la collectivité des associés pour la durée des mandats correspondants, et l'autorise à accepter les fonctions correspondantes ; désigne Monsieur GRASSET Damien en qualité de représentant permanent (suppléant) de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération au Comité Stratégique de la société et à la collectivité des associés pour la durée des mandats correspondants, et l'autorise à accepter les fonctions correspondantes ; décide que Messieurs LIMOUZIN Florent et GRASSET Damien ne percevront pas d'indemnités ou tout autre avantage en nature notamment pour la participation aux réunions du Comité stratégique ; autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

DEL20260511_22 – Désignation d'un représentant au GIP Géo Vendée

Monsieur le Président informe l'assemblée que le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Géo Vendée a pour objectif de mutualiser à l'échelle départementale, des compétences, des outils et des bonnes pratiques dans le domaine du géo-numérique et de la gestion de la donnée au bénéfice de ses membres, dont Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération.

A ce titre, les statuts du GIP prévoient 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant de Terres de Montaigu, pour siéger au collège des EPCI du GIP Géo Vendée.

Après appel à candidature, les conseillers communautaires ci-dessous sont candidats :

Titulaires	Suppléants
HERVOUET Eric	LIMOUZIN Florent

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, décide de procéder à la désignation à main levée ; nomme Monsieur HERVOUET Eric en qualité de représentant titulaire de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération au sein du GIP Géo Vendée ; nomme Monsieur LIMOUZIN Florent en qualité de représentant suppléant de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération au sein du GIP Géo Vendée ; donne tous pouvoirs à Monsieur HERVOUET Eric, titulaire, et Monsieur LIMOUZIN Florent, suppléant aux fins de représenter Terres de Montaigu, Communauté

d'agglomération au sein du GIP Géo Vendée, de siéger et voter aux Assemblées Générales du GIP Géo Vendée, et, le cas échéant, de siéger et voter au Conseil d'administration du GIP Géo Vendée si les représentants sont désignés au sein d'un collègue administrateur.

DEL20260511_23 – Désignation des représentants au Conseil d'administration du Collège Jules Ferry – Montaigu-Vendée

Madame Elise DEBIEN, quitte la salle ne prenant pas part au débat et au vote pour risque de conflit d'intérêt.

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'à la suite de l'installation du Conseil d'agglomération en date du 07 avril 2026, il convient de désigner deux membres pour siéger au Conseil d'administration du Collège Jules Ferry situé à Montaigu-Vendée.

Monsieur le Président indique à l'assemblée que Laurent BERTAUD et Claude DURAND se sont portés candidats.

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, décide de procéder à la désignation à main levée ; désigne Messieurs BERTAUD Laurent et DURAND Claude, représentants de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération au sein du Conseil d'administration du Collège Jules Ferry.

Madame Elise DEBIEN revient en séance.

DEL20260511_24 – Désignation des représentants au Conseil d'administration du Collège Michel Ragon – Montaigu-Vendée

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'à la suite de l'installation du Conseil d'agglomération en date du 07 avril 2026, il convient de désigner deux membres pour siéger au Conseil d'administration du Collège Michel Ragon situé à Montaigu-Vendée.

Monsieur le Président indique à l'assemblée que Laurent BERTAUD et Claude DURAND se sont portés candidats.

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, décide de procéder à la désignation à main levée ; désigne Messieurs BERTAUD Laurent et DURAND Claude, représentants de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération au sein du Conseil d'administration du Collège Michel Ragon.

DEL20260511_25 – Désignation des représentants au Conseil d'administration du Lycée Léonard de Vinci – Montaigu-Vendée

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'à la suite de l'installation du Conseil d'agglomération en date du 07 avril 2026, il convient de désigner deux membres pour siéger au Conseil d'administration du Lycée Léonard de Vinci situé à Montaigu-Vendée.

Monsieur le Président indique à l'assemblée que Isabelle RIVIERE et Eric HERVOUET se sont portés candidats.

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, décide de procéder à la désignation à main levée ; désigne Madame RIVIERE Isabelle et Monsieur HERVOUET Eric, représentants de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération au sein du Conseil d'administration du Lycée Léonard de Vinci.

DEL20260511_26 – Désignation des représentants au Conseil d'administration d'Initiative Vendée Bocage

Monsieur le Président expose qu'Initiative France est le premier réseau associatif de financement et d'accompagnement des créateurs, repreneurs et développeurs d'entreprise. Créé en 1985, le réseau est ancré localement avec plus de 200 associations réparties sur tout le territoire français - métropole et outre-mer.

Terres de Montaigu est membre du Conseil d'administration de l'association Initiative Vendée Bocage basée à Saint-Fulgent.

A la suite de l'installation du Conseil d'agglomération en date du 07 avril 2026, il convient de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger au Conseil d'administration d'Initiative Vendée Bocage.

Après appel à candidature, les conseillers communautaires ci-dessous sont candidats :

Titulaire	Suppléant
HERVOUET Eric	BOISTEAU-PAYEN Anne

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, décide de procéder à la désignation à main levée ; désigne Monsieur HERVOUET Eric, membre titulaire et Madame BOISTEAU-PAYEN Anne, membre suppléant, représentants de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération au sein du Conseil d'administration d'Initiative Vendée Bocage.

DEL20260511_27 – Désignation des représentants au Conseil d'administration de la Maison Départementale des Adolescents de Vendée

Monsieur le Président informe l'assemblée que Terres de Montaigu, est représentée au sein du Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Maison Départementale des Adolescents de la Vendée », en tant que membre fondateur.

La Maison Départementale des Adolescents de Vendée est un lieu unique d'accueil, d'écoute, d'orientation, d'information, d'éducation à la santé et de prévention pour les jeunes vendéens de 12 à 21 ans, leurs parents et les professionnels œuvrant en lien avec les adolescents.

À la suite de l'installation du Conseil d'agglomération en date du 07 avril 2026, il convient de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger au conseil d'administration.

Après appel à candidature, les conseillers communautaires ci-dessous sont candidats :

Titulaire	Suppléant
BOISTEAU-PAYEN Anne	DURAND Claude

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, décide de procéder à la désignation à main levée ; désigne Madame BOISTEAU-PAYEN Anne, membre titulaire et, Monsieur DURAND Claude, membre suppléant, représentants de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération au sein du Conseil d'administration de la Maison Départementale des Adolescents de Vendée.

DEL20260511_28 – Désignation des représentants au Conseil d'administration de la Mission Locale du Haut Bocage

Madame Isabelle BLAINEAU quitte la salle ne prenant pas part au débat et au vote pour risque de conflit d'intérêt, suppléée par Monsieur Damien GRASSET au secrétariat de séance.

La Mission Locale du Haut Bocage est une association loi 1901, qui exerce une mission de service public de proximité afin de permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans, d'être accompagnés. Elle participe au développement économique local, à la mise en œuvre des politiques publiques. Elle crée, développe et anime des réseaux de partenaires, y compris spécialisés. Les jeunes bénéficient d'un accompagnement individualisé et personnalisé, d'un suivi global prenant en compte toutes les difficultés (santé, logement, etc.) qui pourraient interférer ou gêner leur projet d'insertion professionnelle.

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'à la suite à l'installation du Conseil d'agglomération, il convient de désigner 2 représentants pour siéger au conseil d'administration de la Mission Locale du Haut Bocage.

Après appel à candidature, les conseillers communautaires ci-dessous sont candidats :

- Liste proposée par le Président : BOSSIS Lionel et HERVOUET Eric ;
- Liste proposée par la minorité : TESSON Corinne.

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, décide de procéder à la désignation à main levée.

Le Conseil d'agglomération, par 42 voix pour et 3 voix contre (Paul BROCHARD, Rémi NEVEU et Corinne TESSON), désigne Messieurs BOSSIS Lionel et HERVOUET Eric, représentants de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération au sein du Conseil d'administration de la Mission Locale du Haut Bocage.

Madame Isabelle BLAINEAU revient en séance et reprend le secrétariat de séance.

DEL20260511_29 – Désignation des représentants au sein de la Résidence jeunes actifs Le Bois Blanc à Montaigu-Vendée

Monsieur le Président informe l'assemblée que Terres de Montaigu est représentée au sein de la commission d'attribution des logements de La Résidence le Bois Blanc située à Montaigu-Vendée, commune déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay.

Gérée par les « Établières », la résidence du « Bois Blanc » est située Rue Alfred de Vigny à Saint-Hilaire-de-Loulay. Elle propose aux jeunes actifs des logements du T1 au T1 bis. 83 studios sont répartis sur 3 niveaux comprenant une cuisine aménagée, une salle d'eau équipée, un coin nuit et un espace bureau-repas et des espaces communs : télévision détente, laverie équipée de machines à laver et de sèche-linge, espace « 2 roues », parking privé.

À la suite de l'installation du Conseil d'agglomération en date du 07 avril 2026, il convient de désigner 1 membre titulaire et 1 membre suppléant pour siéger à cette commission.

Après appel à candidature, les conseillers communautaires ci-dessous sont candidats :

Titulaire	Suppléant
LIMOZIN Florent	GRENET Cécilia

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, décide de procéder à la désignation à main levée ; désigne Monsieur LIMOZIN Florent, membre titulaire et, Madame GRENET Cécilia, membre suppléant, représentants de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération au sein de la commission d'attribution de la Résidence Le Bois Blanc.

DEL20260511_30 – Désignation des représentants à la Conférence des financeurs

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'à la suite de la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement et au décret du 26 février 2016, l'Agence Régionale de Santé et le Département ont mis en place une conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie sur la Vendée.

Cette instance a pour missions de définir et mettre en œuvre un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de plus de 60 ans au regard du diagnostic établi.

Elle est composée du Conseil Départemental et de l'Agence Régionale de Santé qui la co-préside, de l'ANAH, la CARSAT, la CPAM, la Sécurité sociale pour les indépendants, la MSA, AGIRC-ARRCO, la Mutualité Française, mais également d'établissements publics de coopération intercommunale volontaires.

La Communauté d'agglomération est compétente en matière de gérontologie et prévention de la santé.

À la suite de l'installation du Conseil d'agglomération en date du 07 avril 2026, il convient de désigner 1 membre titulaire et 1 membre suppléant pour siéger à la Conférence des financeurs.

Après appel à candidature, les conseillers communautaires ci-dessous sont candidats :

Titulaire	Suppléant
GRENET Cécilia	BOSSIS Lionel

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, décide de procéder à la désignation à main levée ; désigne Madame GRENET Cécilia, membre titulaire et Monsieur BOSSIS Lionel, membre suppléant, représentants de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération à la Conférence des financeurs.

DEL20260511_31 – Désignation des représentants au Fonds Départemental d'Action Sociale

Monsieur le Président expose que depuis 1973, le FDAS accompagne les collectivités de Vendée dans la mise en œuvre d'une action sociale de qualité au bénéfice des agents territoriaux, pour améliorer leurs conditions de vie et celles de leurs familles (restauration, logement, enfance, loisirs). Le FDAS compte 17 000 bénéficiaires. Le financement de l'association est assuré par une cotisation annuelle des agents actifs et retraités, et une participation des collectivités et établissements publics adhérents, essentielle à l'équilibre de l'association.

Il informe l'assemblée que les statuts du FDAS stipulent que chaque Etablissement de Coopération Intercommunale de Vendée doit procéder à la désignation de délégués du FDAS, après chaque élection municipale, de la manière suivante :

- Collège des Elus : selon la géographie intercommunale, quatre délégués sont désignés : deux élus communautaires ; deux élus, n'exerçant pas de mandat communautaire, représentants d'une commune, d'un autre établissement public ou d'une autre personne morale adhérents du FDAS.
- Collège des Agents : selon la géographie intercommunale, quatre délégués sont désignés prioritairement parmi les correspondants FDAS.

Compte-tenu de ces informations, et après appel à candidature, les personnes ci-dessous sont candidats :

- Liste proposée par le Président :

Collège des Elus	Collège des Agents
1- DURAND Claude	1- HUCHET Ludivine
2- BOSSIS Lionel	2- LABORIEUX Aurélien
3- ROBINEAU Régine	3- DELHOMMEAU Yohanna
4- DUGAST Yvon	4- PORTRAIT Pascal

- Liste proposée par la minorité : TESSON Corinne

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, décide de procéder à la désignation à main levée.

Le Conseil d'agglomération, par 43 voix pour et 3 contre (Paul BROCHARD, Rémi NEVEU et Corinne TESSON), désigne les personnes suivantes représentants de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération au FDAS.

Collège des Elus	Collège des Agents
1- DURAND Claude	1- HUCHET Ludivine
2- BOSSIS Lionel	2- LABORIEUX Aurélien
3- ROBINEAU Régine	3- DELHOMMEAU Yohanna
4- DUGAST Yvon	4- PORTRAIT Pascal

DEL20260511_32 – Désignation des représentants à la Communauté de Santé Mentale de Vendée

Madame Anaïs PERENNEC, quitte la salle ne prenant pas part au débat et au vote pour risque de conflit d'intérêt.

Monsieur le Président informe l'assemblée que le Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) est un outil de déclinaison de la politique de santé mentale. La structuration de la gouvernance du PTSM témoigne aujourd'hui d'une volonté partagée d'inscrire au cœur du prochain PTSM des actions encore plus ambitieuses, engageantes et transformatrices pour le système de santé et les milieux de vie, au bénéfice des usagers et citoyens.

La Communauté de Santé Mentale de Vendée est l'instance de gouvernance du PTSM de la Vendée. Elle coordonne en particulier les actions conduites dans le cadre du PTSM de Vendée et déclinées dans le contrat territorial de santé mentale. C'est une organisation territoriale non dotée de la personnalité morale, constituant un espace d'échanges, de réflexions partagées, de concertation et d'arbitrage des priorités. Elle permet des rencontres de toutes les structures intervenant dans le secteur de la santé mentale engagées au niveau départemental.

Conformément au Code de la santé publique, la Communauté de Santé Mentale de Vendée a pour objet de fédérer les acteurs de la psychiatrie et de la santé mentale, qui la composent, pour offrir aux patients des parcours de prévention, de soins, de réhabilitation et de réinsertion sociale gradués et coordonnés au niveau du territoire. Elle contribue à la définition, la révision, la mise en œuvre et l'évaluation du Projet Territorial de Santé Mentale en cohérence avec le Projet Régional de Santé et en coordination avec le Conseil Territorial de Santé de Vendée et sa Commission Spécialisée en Santé Mentale, ainsi qu'avec le Groupement Hospitalier de Territoire de Vendée, dans le respect des compétences propres à chaque structure.

La gouvernance de la Communauté de Santé Mentale de Vendée est fondée sur un principe d'égalité entre ses membres sans différenciation de statut quant aux propositions de collaboration et d'action. L'assemblée générale est composée de l'ensemble des membres signataires répartis en 4 collèges :

- Collège 1 : acteurs du social et du médico-social (publics et privés) ;
- Collège 2 : acteurs du sanitaire (établissements et libéraux) ;
- Collège 3 : citoyens (associations représentant les usagers, patients et familles, engagés dans le parcours des personnes en santé mentale) ;
- Collège 4 : collectivités, EPCI et institutions (collectivités territoriales et institutions engagées dans le parcours des personnes en santé mentale ou encore représentants des dispositifs territoriaux).

La Communauté d'agglomération est compétente en matière prévention de la santé.

Après appel à candidature, les conseillers communautaires ci-dessous sont candidats :

- Liste proposée par le Président :

Titulaire	Suppléant
BOISTEAU-PAYEN Anne	GRENET Cécilia

- Liste proposée par la minorité : TESSON Corinne

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, décide de procéder à la désignation à main levée.

Le Conseil d'agglomération, par 42 voix pour et 3 contre (Paul BROCHARD, Rémi NEVEU et Corinne TESSON), désigne Madame BOISTEAU-PAYEN Anne en qualité de titulaire pour représenter Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, à la Communauté de Santé Mentale de Vendée ; désigne Madame GRENET Cécilia en qualité de suppléant pour représenter Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération à la Communauté de Santé Mentale de Vendée.

DEL20260511_33 – Désignation des représentants à la Conférence régionale de gouvernance

Monsieur le Président informe l'assemblée que pour favoriser la concertation locale avec la Région dans le cadre de l'évolution du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires), la loi du 20 juillet 2023 a instauré la mise en place d'une Conférence Régionale de Gouvernance (CRG), pilotée par la Présidente de Région, en lieu et place de la Conférence des SCoT. Cette conférence est consultée sur la déclinaison des objectifs et leur suivi, ainsi que sur l'identification des projets d'envergure nationale ou européenne et sur la liste des projets régionaux.

La Conférence Régionale de Gouvernance est composée de 120 membres votants et 19 membres siégeant à titre consultatif :

- Les membres votants :
 - o La Présidente du Conseil régional ou son représentant ;
 - o 14 élus régionaux ou leur représentant ;
 - o 71 Présidents d'EPCI ou leur représentant ;
 - o 14 Présidents des structures porteurs de SCoT ou leur représentant (hors SCoT mono EPCI) ;
 - o Le Président de la Conférence Régionale des SCoT ;
 - o 16 maires : 1 en PLU et 1 en RNU par département qui seront désignés en lien avec les 5 Associations départementales des Maires et Présidents de communautés ; 1 par département désigné en lien avec les 5 Associations départementales des Maires ruraux de France ; le Maire de l'Île d'Yeu ou son représentant ; 3 représentants de l'Etat désignés par le Préfet de Région.
- Membres siégeant à titre consultatif :
 - o 5 Présidents des Départements ou leur représentant ;
 - o 4 Présidents des PNR ou leur représentant ;
 - o Le Président du CESER ou son représentant ;
 - o 3 Présidents des Agences d'urbanisme ou leur représentant ;
 - o 3 Présidents des EPF ou leur représentant ;
 - o 3 Présidents des Chambres Consulaires ou leur représentant.

Après appel à candidature, Damien GRASSET se porte candidat.

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, décide de procéder à la désignation à main levée ; désigne Monsieur GRASSET Damien, membre de la Conférence Régionale de Gouvernance pour y représenter Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération.

DEL20260511_34 – Désignation d'un représentant à la Commission d'Attribution des Logements de Vendée Habitat

Madame Isabelle RIVIERE quitte la salle ne prenant pas part au débat et au vote pour risque de conflit d'intérêt.

Monsieur le Président expose que la Commission d'Attribution des Logements de Vendée Habitat est chargée d'attribuer nominativement chaque logement locatif détenu par Vendée Habitat ou géré par lui en vertu d'un mandat de gestion. Au moins 3 candidats sont présentés par logement à la Commission d'Attribution des Logements.

Il précise que le Code de la construction et de l'habitation, relatif à la composition des Commissions d'Attribution des Logements, prévoit la participation d'un représentant des EPCI. Sont membres des Commissions, les EPCI tenus de se doter d'un Plan Local de l'Habitat (PLH), à savoir les Communautés d'agglomération ainsi que les Communautés de Communes de plus de 30 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants.

Ainsi la Commission d'Attribution des Logements de Vendée Habitat est composée des membres avec voix délibératives suivant :

- Six membres désignés par le Conseil d'Administration parmi ses membres, dont l'un a la qualité de représentant des locataires ;
- Le représentant de l'Etat dans le département, ou l'un de ses représentants ;
- Le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale compétent en matière de Programme Local de l'Habitat, pour l'attribution des logements situés sur le territoire où il est territorialement compétent, ou son représentant ;
- Le Maire de la Commune où sont situés les logements à attribuer, ou son représentant.

La Communauté d'agglomération est compétente en matière de Programme Local de l'Habitat.

Monsieur le Président indique à l'assemblée que Damien GRASSET s'est porté candidat, suppléé par Emeline BALARD, Chargée de mission habitat au sein de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération.

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, décide de procéder à la désignation à main levée ; désigne Monsieur GRASSET Damien, représentant de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération pour siéger à la Commission d'Attribution des Logements de Vendée Habitat ; désigne Madame Emeline BALARD, chargée de mission habitat au sein de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération en qualité de suppléante.

Madame Isabelle RIVIERE revient en séance.

DEBAT

Rémi NEVEU « *Nous avons manifesté le souhait de participer à certaines commissions ou syndicats que l'on vient de voter ensemble parce que nous pensions avoir une réelle plus-value pour l'agglomération. Vous avez choisi de ne pas nous y associer. C'est votre droit. On préfère dire que c'est dommageable mais vous nous l'avez expliqué en début de séance. La démarche n'était pas d'obstruer le débat ni autre chose, c'était plutôt de pouvoir contribuer ensemble au développement de Terres de Montaigu à l'échelle des syndicats départementaux. Il est bon de rappeler que les élections sont passées. La minorité n'est plus un adversaire politique bien évidemment, mais plutôt un partenaire de débats au service de la collectivité. C'est toujours bon à rappeler. Nous aurions aimé contribuer, ensemble, majorité et minorité, comme vous avez pu si bien le dire, mais l'idée était d'avancer ensemble pour le territoire. Malheureusement vous avez préféré faire autrement. Je vous remercie.* »

Antoine CHEREAU « *Merci de votre intervention. Je ne vais pas redire ce que j'ai dit. En deux mots, il y aura des lieux de débats dans nos commissions, évidemment, où les dossiers y sont partagés. Quand il s'agit d'aller représenter les intérêts de la collectivité ou de ses membres auprès d'organismes différents, c'est quand même assez logique que ce soient les majorités qui les représentent. Vous auriez d'ailleurs vous-même du mal à représenter des orientations qui sont les nôtres alors que vous n'avez pas forcément porté les projets. Les syndicats sont des lieux de débats entre collectivités et donc du coup entre majorités. J'ai bien entendu et vous pouvez compter sur nous pour avoir un débat apaisé et d'être même heureux de pouvoir échanger sur le fond des projets que nous vous présenterons.* »

DEL20260511_35 – Adoption du règlement intérieur

Monsieur le Président expose que selon le Code général des collectivités territoriales, dans les communes de 1 000 habitants et plus, le Conseil d'agglomération établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Il précise que le règlement intérieur validé par délibération du Conseil d'agglomération du 12 février 2024, après la transformation de la Communauté de Communes Montaigu-Rocheservière en Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, continue à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau règlement.

Le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le Conseil d'agglomération qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, adopte le règlement intérieur des assemblées de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

SANTE

Rapporteur : Anne BOISTEAU-PAYEN, Vice-présidente en charge de la Commission Santé

DEL20260511_36 – Désignation du lauréat du concours de maîtrise d'œuvre et engagement de la procédure de passation du marché pour la construction d'un parking à étages semi-enterré dans le Quartier Santé Les Hauts de Montaigu – Montaigu-Vendée

Antoine CHEREAU « *Nous allons à partir d'aujourd'hui pouvoir rentrer dans les sujets concrets qu'attendent nos concitoyens.*

Nous avons ici une délibération travaillée et préparée au cours de la mandature précédente, dans une commission présidée par Claude Durand, que je souhaite remercier très fort pour la qualité des travaux menés. Avec les remerciements envers Claude, je voudrais vraiment remercier l'ensemble des élus de Terres

de Montaigu, y compris ceux qui ne sont plus élus, d'avoir porté une attention extrêmement ambitieuse, je pense, courageuse, qui fera la différence dans les années à venir, et qui fera en sorte que l'on puisse avoir un accès facilité à une offre de médecine de soins de qualité en matière de second recours, c'est-à-dire la médecine de spécialité. Dès lors que l'on pourra avoir un pôle de médecine de spécialité, attractif, on pourra plus facilement conforter une offre de santé pour tous nos habitants. On le fait de façon courageuse, et de la même manière que pour la gare de Montaigu. C'est la même idée. Quand on a la possibilité d'avoir des lieux d'attractivité, il faut que nous montrions l'exemple en faisant de la densité et en utilisant les espaces libres pour la construction de services. Comme il faut aussi, parce que nous ne pouvons pas faire autrement, pouvoir accueillir en grand nombre et faciliter l'accès en voiture, en créant les conditions de la densité d'accueil en parking. Je remercie tout le monde. C'était courageux. Maintenant on passe à la partie concrète. Cela va prendre forme.

On va aujourd'hui décider du choix du lauréat du concours de maîtrise d'œuvre. Je vais passer la parole à Anne qui va nous le présenter, comme une première fois comme Vice-présidente chargée de la santé.

Normalement nous avons un rythme suffisant pour passer dans ce genre de cas, deux décisions, la première c'est le choix du lauréat et la seconde, les honoraires de l'architecte. Cela ne peut pas se faire en même temps puisque l'on choisit et on négocie après, c'est le code des marchés publics. La durée de validité de l'offre du concours est limitée à trois mois. Compte tenu des élections et du fait que nous n'ayons pas eu notamment lors de notre dernier conseil la possibilité de passer d'autres délibérations que celles de l'installation, nous ferons un nouveau Conseil d'agglomération le 08 juin dont l'honoraire de l'architecte sera le seul sujet. La vraie décision est aujourd'hui, elle est importante. »

Paul BROCHARD « J'avais juste deux, trois observations parce qu'effectivement l'étude est faite. »

Antoine CHEREAU « Est-ce que cela peut attendre la présentation ? Ça sera plus logique. »

Paul BROCHARD « Allons y. »

Anne Boisteau-Payen rappelle à l'assemblée que le projet de parking semi-enterré dans le quartier Santé Les Hauts de Montaigu à Montaigu-Vendée, est destiné à améliorer le confort, la sécurité et l'accessibilité des usagers. Ce projet s'inscrit dans un contexte d'aménagement global du secteur de l'Hôpital de Montaigu. Terres de Montaigu est maître d'ouvrage de l'opération.

Le secteur Les Hauts de Montaigu est en pleine mutation avec notamment le développement de logements et de services, une extension de l'hôpital et la démolition prévue du Foyer Soleil et d'une partie de la résidence d'accueil pour personnes âgées Le Repos (hors opération).

Un parking aérien est existant mais le nombre de places est insuffisant. De plus, un projet de construction d'un bâtiment de services est en cours, prévu sur une partie de l'emprise du parking actuel.

L'objectif de l'opération est de créer 376 places de stationnement pour tous les usagers du quartier et en particulier pour l'hôpital situé juste en face. Le parking sera également utilisé par les autres usagers du quartier (personnel des services de proximité, résidents, travailleurs, etc.).

Elle rappelle que la validation du programme et le lancement du concours ont été décidés par le conseil d'agglomération du 05 mai 2025. Le jury du concours a sélectionné les trois candidats le 25 septembre 2025 puis le lauréat le 05 février 2026. Il revient au Conseil d'agglomération de ce soir d'attribuer le concours du parking en validant le groupement lauréat.

Madame la Vice-présidente présente le projet retenu par le jury qui projette un bâtiment intégré à son environnement pour un coût des travaux estimé à 5 300 000 € HT (valeur décembre 2024), incluant la préparation des travaux, la construction neuve du parking sur 4 niveaux. 414 places seront accessibles dont 376 pour les voitures et 38 pour les deux-roues sur 4 niveaux avec accès gratuit avec barrière à l'entrée et accès séparé pour les véhicules et les piétons/cycles.

L'implantation du projet est adaptée à la pente naturelle du terrain pour éviter de creuser et sera à la même hauteur que les constructions voisines. Le parking sera semi-enterré, l'entrée se fera au rez-de-chaussée depuis la Rue Saint-Jacques alors qu'elle se fera au 1^{er} étage depuis la Rue du 8 mai 1945.

Les qualités environnementales sont prises en compte avec des fossés végétalisés pour l'infiltration des eaux de pluie, des aménagements paysagers tout autour du parking et 1 800 m² de panneaux photovoltaïques en toiture. La façade sera également cohérente avec l'architecture des pavillons situés face au parking.

L'ouvrage sera classé parc de stationnement largement ventilé au sens de l'article PS3 sur la réglementation des parkings. Il s'agit d'un ERP, le bâtiment devra donc respecter les normes d'accessibilité liés aux ERP. La dimension environnementale du futur parking semi-enterré devra respecter la réglementation RE2020.

Également, une maintenance facilitée et un suivi des performances énergétiques sera à prendre en compte pour faciliter la gestion, l'entretien et réduire les coûts d'exploitation.

A l'issue de la première réunion du jury de concours et de son avis motivé, trois groupements ont été admis à concourir et à présenter un projet, conformément au Code de la commande publique :

Pli	Compétences	Nom des candidats	Adresse
1	Architecte mandataire, AMOe 1% artistique	AZEMA ARCHITECTES	31500 TOULOUSE
	Structure, Economie de la construction, Fluides, CFO-CFA-SSI, Qualité Environnementale du Bâtiment (QEB), VRD, OPC,	Egis Bâtiments Centre-Ouest	44379 NANTES
	Signalétique	Simon Pointillart Design	31500 TOULOUSE
	Acoustique	abc décibel	75012 PARIS
	Bureau d'études Ingénieur Eco-environnement – Eaux & Paysages	SARL OBIO	44350 GUERANDE

Pli	Compétences	Nom des candidats	Adresse
34	Architecte mandataire, AMOe 1% artistique, Signalétique	GUIRAUD – MANENC SARL d'architecture	75015 PARIS
	Architecte associé éventuellement	PLAST Architectes	44300 NANTES
	Structure, Fluides, CFO-CFA-SSI, VRD, Paysage	INGEROP Conseil et Ingénierie	44819 SAINT-HERBLAIN
	Economie de la Construction, OPC	MOTEC INGENIERIE	44124 VERTOOU
	Qualité environnementale du Bâtiment (QEB)	ETAMINE	44000 NANTES
	Acoustique	EMACOUSTIC	33800 BORDEAUX
	Paysage	FAAR PAYSAGE	44000 NANTES

Pli	Compétences	Nom des candidats	Adresse
24	Architecte mandataire, AMOe 1% artistique, Signalétique	TETRARC	44200 NANTES
	Structure, Fluides, CFO-CFA-SSI, Qualité Environnementale du Bâtiment (QEB), VRD/Paysage	BETREC IG	44035 NANTES
	Economie de la Construction, OPC	CMB	72000 LE MANS
	Acoustique	ATELIER ROUCH	34000 MONTPELLIER

DEBAT

Antoine CHEREAU « Au niveau du calendrier naturellement, tout a été fait pour coordonner les différents projets : les projets de la maîtrise publique de l'hôpital qui continuent avec les projets que vous connaissez, l'arrivée d'un IRM, etc. ; les projets de l'offre privée ; les aménagements portés par la ville de Montaigu-Vendée, d'accueil et d'urbanisme directement liés à cela et pour espérer ouvrir tout à peu près en même temps, le calendrier d'ouverture de ce parking. »

Paul BROCHARD « Une remarque, parce que comme je dis beaucoup de choses sont déjà engagées. Simplement le coût m'interpelle, 5,3 M €, enfin on parle plutôt de 7,9 millions d'euros ce qui veut dire plus de 20 000 € la place de parking quand même. Ça me paraît relativement élevé même pour un parking semi enterré ? Après je me posais la question aussi, est-ce qu'on a vraiment comparé par rapport à un parking aérien optimisé ? Sachant qu'il va y avoir une politique de mobilité douce qui va se développer dans Montaigu en particulier, avec les navettes qui vont se mettre en place qui auraient sans doute permis peut-être de diminuer le nombre de voitures en particulier dans cette région-là, dans ce coin-là ? »

Antoine CHEREAU « Merci d'autres questions, d'autres marques ?

Je peux vous répondre rapidement. D'abord oui c'est engagé parce que c'est le fruit d'un travail évidemment de très long terme sur l'organisation du quartier et le fait d'avoir décidé d'avoir un quartier santé, c'est-à-dire un lieu d'attractivité. On est sur le projet depuis plus de 10 ans, pas seulement sur le fait de mettre un parking enterré dans le quartier. »

Paul BROCHARD « On ne remet pas en cause le fait de densifier d'un point de vue santé. »

Antoine CHEREAU « Effectivement, je reconnais, on arrive à prendre une décision sur la base de travaux de la commission précédente et de l'agglomération précédente. Maintenant on prend une décision quand même parce que quand on fait de l'urbanisme, la réalité du choix n'est pas la même chose que l'idée. Cela m'amène à vous dire deux choses. D'abord, un, on a fait un choix qualitatif du parking parce que c'est un projet urbain. Dans le cahier des charges et dans les raisons du choix de l'ensemble du jury, c'était d'avoir un parking qui tenait compte de son insertion urbaine et avec un travail particulier sur le fait d'éviter les nuisances pour les riverains. Ce n'est pas du tout la même chose que le parking de la gare où il n'y a rien autour pour le moment. Le fait que dans le projet vous avez une forme de planage par les étages avec des terrasses faites en devanture, cela vous donne, surtout côté Rue du 8 Mai, un visuel qui ressemble bien plus à un appartement

qu'à un parking grillagé, peut-être que c'est ce que vous appelez un parking aérien. Choisir d'avoir un parking semi-enterré, fait que du côté où l'éloignement entre les bâtiments est plus faible, Rue du 8 Mai, on se retrouve avec un bâtiment qui n'est pas plus haut que les maisons déjà présentes. Pour autant comme il est semi-enterré, mais avec le coût de quelque chose d'enterré, cela permet d'avoir la capacité de 400.

Dans votre examen sur le coût, c'est vraiment le prix de revient. En plus, nous avons une expérience à Montaigu-Vendée et à Montaigu en particulier sur le coût des parkings souterrains extrêmement coûteux à cause du sous-sol granitique. Là nous sommes entre les deux. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, et sur le parking de la gare et sur le quartier Les Quais Saint-Hilaire, nous avons un parking complètement aérien. On arrive à ces coûts. Vous avez donné deux prix que je ne conteste pas mais évidemment dans le deuxième, vous avez la TVA et nous récupérerons la TVA par la suite. Maintenant je suis prudent quand même, car on ne sait pas de quoi l'avenir sera fait en matière de prix de la construction. Je sais bien que sur ce genre de sujet, ce sont les sparadraps du Capitaine Haddock, on avait dit que ça coûterait tant, ça ne coûte pas cela etc., là on est sur l'estimation du concours. Les architectes nous donnent lors d'un concours leur estimation. Nous, nous avons des experts qui recalculent pour vérifier qu'il n'y a pas une sous-estimation. Maintenant lors des appels d'offres, cela peut prendre plein d'autres considérations que l'on ne connaît pas aujourd'hui. En tout cas c'est tout à fait assumé, l'ambition est là aussi de faire un parking gratuit et un parking qualitatif d'un point de vue urbain.

Enfin, et je termine là-dessus, on ne fait pas ça pour les habitants de Montaigu-Vendée, pas seulement, un peu, mais ils auront d'autres moyens d'y aller. Il faut être tout près pour le transport de mobilité douce. Là on en fait un outil de rayonnement. L'hôpital de Montaigu aujourd'hui rayonne sur au moins 100 000 habitants, c'est-à-dire, deux fois la population de l'agglomération. Des gens du sud Loire viennent, on aura des gens et on a déjà des gens qui viennent de plus loin. Donc il ne faut pas se tromper, on fait une offre de proximité portée par le CHD qui fait qu'une partie des Vendéens du nord et une partie des habitants du sud de Loire-Atlantique auront un accès plus facilité en parking que celui du site de La Roche-sur-Yon. La stratégie n'est vraiment pas une stratégie de 15 ou 20 km. Elle est beaucoup plus forte. On assume très bien que pour rayonner dans nos territoires ruraux, même avec tous les développements de mobilités nouvelles du monde, on aura quand même toujours besoin de la voiture pour venir, en tout cas dans une quantité suffisante. Après on travaille, et on va le faire, pour qu'il y ait une accessibilité de proximité basée sur des mobilités douces ou une autre forme de mobilité, oui, mais c'est en dessous de l'ambition de volume que l'on veut avoir pour ce quartier.

Cela étant, je rappelle qu'aujourd'hui le CHD a 24 spécialités en Vendée, et 23 sont en consultation à Montaigu, il n'y a que la chirurgie orthopédique qui n'est pas présente, et là il faut forcément aller à La Roche-sur-Yon. L'enjeu c'est, plus on a une offre de médecine de spécialité dense, plus on aura la possibilité de la maintenir, plus l'offre de santé sera forte, plus cela renforcera l'hôpital de proximité et plus on sera attractif pour pouvoir accueillir des médecins. Il faut se rendre compte qu'à Saint-Philbert-de-Bouaine ou à La Bruffière, il sera plus facile de recruter des médecins si on a une offre concertée. Aujourd'hui les jeunes médecins veulent être rassurés dans leur pratique. S'il y a des confrères sur le territoire, ce sera plus facile. C'est pour cela que j'ai dit tout à l'heure, que je pense que ce sera vraiment déterminant dans les années qui viennent. On fait un choix public aussi, on ne demande pas à l'hôpital. On peut attendre aussi que les hôpitaux construisent leur parking mais l'argent mis par l'hôpital dans son parking, ne sera pas mis dans le soin.

J'entends bien ce que vous dites. Ce n'est pas orthogonal à ce que nous proposons mais effectivement il y a une ambition, il y a un coût et il y a une volonté de rayonnement très forte. »

Le Conseil d'agglomération, par 43 voix pour et 3 abstentions (Paul BROCHARD, Rémi NEVEU, Corinne TESSON), approuve et valide le classement des projets ; décide de choisir comme lauréat le groupement suivant comme à la suite de l'avis du jury n°2 ;

Pli	Compétences	Nom des candidats	Adresse
34	Architecte mandataire, AMOe 1% artistique, Signalétique	GUIRAUD – MANENC SARL d'architecture	75015 PARIS
	Architecte associé éventuellement	PLAST Architectes	44300 NANTES
	Structure, Fluides, CFO-CFA-SSI, VRD, Paysage	INGEROP Conseil et Ingénierie	44819 SAINT-HERBLAIN
	Economie de la Construction, OPC	MOTEC INGENIERIE	44124 VERTOOU
	Qualité environnementale du Bâtiment (QEB)	ETAMINE	44000 NANTES
	Acoustique	EMACOUSTIC	33800 BORDEAUX
	Paysage	FAAR PAYSAGE	44000 NANTES

Précise qu'un avis de résultat de concours sera publié dans les conditions prévues aux articles R2183-1 à R2183-7 du Code de la commande publique ; décide d'engager la passation d'un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables avec le lauréat du concours, conformément aux dispositions de l'article R2122-6 du Code de la commande publique ; confirme le versement de la prime de 21 200,00 € HT aux trois participants admis à concourir et à remettre un projet dans le cadre de ce concours, en application de l'article R2172-4 du Code de la commande publique.

JEUNESSE

Rapporteur : Isabelle RIVIERE, Vice-présidente en charge de la Commission Petite enfance, Jeunesse et Musique

DEL20260511_37 – Tarifs des activités et séjours jeunesse 2026

Isabelle RIVIERE « Monsieur le Président, vous me permettez un petit aparté préalablement pour le Printemps du Livre, pour vous féliciter ainsi qu'Anthnoy [Bonnet]. J'étais ce matin au Département et le Président du Département a pu saluer devant ses vice-présidents la qualité de ce qui a pu être mis en place. Et j'étais cet après-midi avec Monsieur le Préfet, pour lui c'était une première et il a pu dire combien il avait été attristé de ne pas y revenir, il était à l'inauguration. Et puis j'ai pu voir aux informations nationales hier soir, et cela a un lien avec la jeunesse, ils ont pu faire tout un reportage au niveau national sur la qualité de ce qui est mis en place autour de la littérature des enfants au Printemps du Livre. Bravo on peut être fier de nous. »

Isabelle Rivière informe l'assemblée qu'avant le début de la saison estivale, il convient de fixer les tarifs pour les différents séjours et activités jeunesse à compter du 30 juin 2026.

Elle précise que 14 tarifs sont proposés pour les activités jeunesse, y compris les stages de 2 jours calculés sur la base du cout réel de l'activité. Concernant les séjours et bivouacs, différents tarifs sont proposés en fonction de la tranche d'âge et de la durée du séjour. De plus, une modulation des tarifs est proposée pour toutes les activités et tous les séjours avec une répartition sur 8 tranches basées sur le quotient familial. Enfin, une pénalité de 1 € est également proposée, appliquée sur la facturation des activités jeunesse en cas d'absence non justifiée.

TARIFS DES ACTIVITES JEUNESSE 2026

Tarif	Cout réel activité	QF 1	QF 2	QF 3	QF 4	QF 5	QF 6	QF 7	QF 8
		- 500 €	501 à 700 €	701 à 900 €	901 à 1 200 €	1 201 € à 1 350 €	1 351 € à 1 500 €	1 501 € à 1 900 €	1 901 € et +
1	- de 8 €	Gratuit							
2	8 à 9,99 €	2,00 €	2,00 €	2,50 €	2,50 €	3,00 €	3,00 €	3,50 €	3,50 €
3	10 à 11,99 €	3,00 €	3,00 €	3,50 €	3,50 €	4,00 €	4,00 €	4,50 €	4,50 €
4	12 à 14,99 €	4,00 €	4,00 €	5,00 €	5,00 €	6,00 €	6,00 €	7,00 €	7,00 €
5	15 à 17,99 €	5,50 €	5,50 €	6,50 €	6,50 €	7,50 €	7,50 €	8,50 €	8,50 €
6	18 à 20,99 €	7,00 €	7,00 €	8,00 €	8,00 €	9,00 €	9,00 €	10,00 €	11,00 €
7	21 à 24,99 €	7,50 €	8,00 €	9,00 €	10,00 €	11,00 €	12,00 €	13,00 €	14,00 €
8	25 à 28,99 €	9,00 €	10,00 €	11,00 €	12,00 €	13,00 €	14,00 €	15,00 €	16,00 €
9	29 à 32,99 €	11,00 €	12,00 €	13,00 €	14,00 €	15,00 €	16,00 €	17,00 €	18,00 €
10	33 à 36,99 €	12,00 €	13,00 €	15,00 €	16,00 €	17,00 €	18,00 €	20,00 €	21,00 €
11	37 à 40,99 €	14,00 €	15,00 €	17,00 €	19,00 €	20,00 €	21,00 €	22,00 €	23,00 €
12	41 à 45,99 €	15,00 €	17,00 €	19,00 €	22,00 €	22,00 €	23,00 €	24,00 €	26,00 €
13	46 € et +	18,00 €	20,00 €	23,00 €	25,00 €	26,00 €	27,00 €	28,00 €	29,00 €
14 – Stage 2 jours		19,00 €	21,00 €	23,00 €	25,00 €	27,00 €	28,00 €	29,00 €	30,00 €

TARIFS DES SEJOURS/BIVOUACS JEUNESSE 2026

Tarif Cout réel activité	QF 1	QF 2	QF 3	QF 4	QF 5	QF 6	QF 7	QF 8
	- 500 €	501 à 700 €	701 à 900 €	901 à 1 200 €	1 201 € à 1 350 €	1 351 € à 1 500 €	1 501 € à 1 900 €	1 901 € et +
Séjour - 14 ans	Prise en charge VACAF (70% à 90%)			165,00 €	191,00 €	216,00 €	242,00 €	268,00 €
Séjour + 14 ans				188,00 €	217,00 €	246,00 €	275,00 €	304,00 €
Bivouac juillet / août 2026				28,00 €	33,00 €	38,00 €	44,00 €	50,00 €
Bivouac du 30/06 au 03/07/26	12,00 €	18,00 €	23,00 €	28,00 €	33,00 €	38,00 €	44,00 €	50,00 €

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, fixe les tarifs des activités et séjours jeunesse pour l'année 2026 tels que présentés en annexe à la délibération ; autorise Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Florent LIMOUZIN, Président de la Commission Environnement, Mobilité et Cycle de l'eau

DEL20260511_38 – Avis sur le projet d'agrivoltaïsme de la société Alrisha Solar sur la commune de Saint-Philbert-de-Bouaine

Florent Limouzin informe l'assemblée que le plan climat « Terres d'enAIRgie » adopté en juillet 2022 par Terres de Montaigu vise notamment à favoriser un développement des énergies renouvelables adapté au territoire.

Pour guider les porteurs de projet et traduire de façon plus opérationnelle cette volonté politique, Terres de Montaigu s'est dotée et a approuvé un schéma directeur de déploiement des énergies renouvelables en Conseil d'agglomération le 09 décembre 2024. Ce document cadre fixe ainsi, par filière d'énergie renouvelable, les grandes orientations et les prescriptions pour garantir cette adaptation aux enjeux locaux.

Concernant les projets d'agrivoltaïsme qui consistent à installer des panneaux solaires sur des terres agricoles en superposition d'une activité d'élevage ou de culture, les élus de Terres de Montaigu y expriment leur ferme opposition, pour plusieurs raisons, et notamment :

- Le risque fort que l'activité de production d'énergie devienne la principale et que l'agriculture soit reléguée au second plan au regard des revenus importants générés pour les propriétaires et exploitants ;
- L'impact de ces installations, qui dénaturent notre environnement, nos paysages naturels, notre bocage ;
- La contradiction entre la nécessité de réduire la consommation d'espaces agricoles et l'autorisation d'y implanter des centrales photovoltaïques qui entraînent donc une forte consommation d'espace ;
- La conséquence sur la réduction des transmissions de ce type d'exploitation, qui auront des contraintes très fortes de production (élevage obligatoire durant 40 ans-durée des baux conclus) sans que la totalité du revenu généré par les panneaux revienne à l'exploitant ;
- La priorité à donner à l'installation de panneaux photovoltaïques sur les surfaces imperméabilisées (toitures, parking, etc.) avant de condamner de nombreux hectares de surface agricole.

La commune de Saint-Philbert-de-Bouaine est concernée par un projet agrivoltaïque de 38,5 hectares porté par la société ALRISHA SOLAR sur le secteur Beauchamp / Maison neuve, dont le permis de construire, déposé le 18 février 2025, est instruit par l'Etat.

Dans le cadre de cette instruction, il convient à Terres de Montaigu d'émettre un avis sur le projet.

Conformément au schéma directeur des énergies renouvelables, il est ainsi proposé au Conseil d'agglomération d'exprimer par délibération sa position défavorable vis-à-vis du projet d'agrivoltaïsme porté par la société ALRISHA SOLAR sur la commune de Saint-Philbert-de-Bouaine.

DEBAT

Paul BROCHARD « On est tout à fait d'accord avec ce qui vient d'être dit. Par contre, est ce qu'il existe une liste positive des surfaces déjà imperméabilisées sur Terres de Montaigu par exemple je parle des toitures, des parkings, ombrières, friches pour éventuellement orienter les investisseurs vers ça ? Deuxième point pour les agriculteurs locaux, est ce qu'il existe une aide technique et financière s'ils veulent mettre des projets solaires par exemple sur leur bâtiment d'élevage ? »

Antoine CHEREAU « Deux réponses que l'on peut vous faire. D'abord il y a un travail sur le cadastre solaire en cours de constitution et même très avancé. »

Florent LIMOUZIN « Et à disposition. »

Antoine CHEREAU « Oui à disposition de nos habitants depuis quelques semaines à Mon Espace Habitat. La deuxième chose c'est que ce n'est pas tellement la question du soutien financier qui est la priorité c'est la stabilité des conditions de rachat d'électricité par Enedis qui pose aujourd'hui, problème. En fait si vous avez un modèle économique avec le rachat qui marche il n'y a pas de problème. Alors qu'aujourd'hui les conditions changent tout le temps. Il y a des conditions de changement de prix de rachat et vous avez le fait que maintenant en plus, il y a des incertitudes sur la capacité du réseau à accepter à certains horaires de l'électricité produite qui ne soit pas consommée. On a déjà des difficultés sur un certain nombre d'entreprises. Nous même dans la société partagée avec Vendée Energie, les conditions qui nous ont été proposées quand on a lancé la société, ne sont déjà plus les mêmes. Aujourd'hui, le modèle économique qui permettait de financer les ombrières ne marche plus. On est obligé nous-même de le subventionner. Donc répondre à votre question en disant oui, j'ai bien compris que ce n'était pas une demande, mais c'était une demande de ce qui existe, ce serait accepter l'idée que les impôts locaux financent des problèmes de tarification nationale qui ne sont pas possibles. Ce serait un trou sans fond. Il y a un vrai problème, je partage avec vous, mais il faut un cadre national stable, et technique et financier. »

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, décide d'émettre un avis défavorable au projet agrivoltaïque de la société ALRISHA SOLAR au lieu-dit « La Maison Neuve » sur la commune de Saint-Philbert-de-Bouaine ; autorise Monsieur le Président à communiquer l'avis du Conseil d'agglomération à Monsieur le Préfet de la Vendée ; autorise Monsieur le Président à prendre toutes décisions et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DEL20260511_39 – Validation du projet du site du péage de Boufféré

Antoine CHEREAU « *C'est un sujet important à venir dans le cadre d'une décision nationale prise par l'Etat et les concessionnaires d'autoroute de se défaire d'un certain nombre de foncier. Nous sommes concernés par les terrains à la sortie du péage. C'est un gros enjeu pour nous. Ce sont des terrains déjà imperméabilisés. Il faut maîtriser ce qu'on y fera. On peut avoir des intérêts également à réutiliser une partie des locaux qui sont là, abandonnés, notamment ceux qui ont servis à la gendarmerie. Quand l'autoroute est arrivée, la gendarmerie autoroutière était là et nous avons d'ailleurs participé au financement des logements des gendarmes. L'état a décidé de mettre les gendarmes autoroutiers aux Essarts, ce qui pouvait se comprendre, puisqu'à la croisée des deux autoroutes. Mais il n'empêche que nous avons financé pour l'Etat sans aucun retour. On a besoin aussi d'être intéressé à cette affaire déjà. Il y a déjà eu des décisions prises au Bureau d'agglomération y compris pendant la période électorale et donc on vient devant vous pour redonner une forme à notre intention.* »

Eric Hervouet informe l'assemblée que le Groupe VINCI réorganise ces centres autoroutiers et ne souhaite plus disposer d'une grande partie des terrains et des bâtiments, situés à proximité sur le site de Boufféré, Commune déléguée de Montaigu-Vendée, au niveau du péage de l'A83. Il précise que ces terrains relèvent du domaine public de l'Etat.

Le foncier, d'une surface d'environ 76 000 m² est composé d'un local professionnel à usage de bureaux, d'un local d'activité de type entrepôt et de terrains nus.

Les terrains sont classés en zone urbaine à vocation économique (UEI) au Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'ancienne Communauté de Communes Terres de Montaigu en vigueur.

Compte-tenu de la localisation stratégique de ce foncier, aux portes de l'A83, de son classement en zone urbanisée à vocation économique au PLUi et son artificialisation déjà importante, cet espace constituerait une opportunité unique pour Terres de Montaigu. En effet, le foncier pourrait être aménagé pour accueillir de nouvelles activités économiques, dans la continuité immédiate du Vendéopôle Sud Loire. Par ailleurs, la commune de Montaigu-Vendée serait intéressée pour acquérir une partie du foncier comprenant les bâtiments existants, afin d'y installer son centre technique municipal, mutualisé avec Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération.

Terres de Montaigu projette un aménagement complet du site du péage de Boufféré, alliant d'une part, l'optimisation et l'extension des bâtiments existants, dans le cadre d'un projet d'accueil du centre technique municipal et intercommunal et d'autre part, une valorisation du foncier avec le développement de lots permettant l'accueil d'activités économiques, conformément à la stratégie locale d'aménagement et au PLUi. Une étude a été conduite et permettrait de diviser ce foncier en quatre lots :

- Lot 1 d'une surface d'environ 27 759 m² destiné à accueillir le centre technique mutualisé de Montaigu-Vendée et Terres de Montaigu ;
- Lot 2 d'une surface d'environ 24 540 m² destiné à accueillir des activités industrielles ou logistiques ;
- Lot 3 d'une surface d'environ 13 783 m² destiné à accueillir des activités industrielles ou logistiques ;
- Lot 4 d'une surface d'environ 5 790 m² destiné à accueillir des activités industrielles ou logistiques ;
- Et le surplus d'une surface d'environ 4 189 m² en voirie de desserte des lots.

Une offre d'achat a été déposée en février 2026 au prix de l'avis des domaines pour un montant de 1 143 000 € dont la réponse est attendue pour juin 2026.

DEBAT

Antoine CHEREAU « *On vous a présenté l'intérêt majeur qu'il faut aussi regarder dans une période où on veut optimiser les terrains déjà artificialisés, c'est le cas. Vous voyez aussi qu'on rentre dans un moment compliqué entre l'Etat, la fin des concessions autoroutières, les discussions nationales sur qu'est-ce qu'on fait de l'argent des concessions quand on arrête, des débats sans fin. Un des objectifs, on ne se le cache pas, c'est de renforcer la position de Terres de Montaigu, le jour venu, si on est amené à utiliser d'autres armes que celles de la négociation. Je le redis aussi c'est un terrain aménagé dans le cadre de l'arrivée de l'autoroute. L'ancien maire de Boufféré aurait ici rappelé que l'autoroute apporte du bien mais a quand même été l'occasion de beaucoup de questionnement de remembrement, de coût pour les uns et les autres, j'évoquais la gendarmerie mais il y en a plein d'autres. Aujourd'hui c'est bien un site de l'Etat qui pour être vendu par Vinci doit être déclassé de l'Etat pour devenir un site privé de Vinci qui n'est aussi que concessionnaire. Je considère qu'il y a une valeur réelle, qui est la valeur des domaines, qui est normal dans les échanges entre collectivités. Il s'agit d'un bien commun c'est-à-dire que cela a été constitué par les uns et les autres dans le cadre de la puissance publique de l'Etat, des collectivités, etc. et on voit bien l'intérêt*

du concessionnaire qui n'est pas forcément de trouver un accord sur la base du bien commun. Il a intérêt de vendre le plus cher possible. Il faut qu'on crée les conditions pour pouvoir être fort dans le cadre de la négociation, c'est le sens de la délibération. Est qu'il y a des questions ou des remarques ? Monsieur Brochard. »

Paul BROCHARD « Une remarque, le site effectivement paraît parfaitement convenir pour une zone industrielle. Par contre, c'est vrai que sur le prix, on ne sait pas trop, 15 € du mètre carré ou 150 000 € de l'hectare, est ce qu'il y a des comparatifs par rapport au prix demandé pour savoir où le situer ? Ensuite, j'ai compris que vous aviez déjà fait des lots, mais est ce qu'il y a un plan d'amortissement pour récupérer l'intégralité de ces 1 143 000 € ? Est ce qu'il y aura un cahier des charges environnemental pour les futures entreprises avec les toitures, gestion des eaux, etc. ?

Antoine CHEREAU « Le prix est le prix de l'estimation des domaines qui s'impose à nous. On vous a présenté des décompositions, mais la réalité c'est qu'il y a des terrains construits, terrains artificialisés, terrains accessibles, ça donne un prix travaillé par les domaines, les domaines ce sont les impôts.

Paul BROCHARD : « 15 € du mètre carré par rapport à d'autres zones industrielles ? »

Antoine CHEREAU « J'y viens. Ce que je veux dire c'est que pour le moment, on est dans la constitution du prix. Nous sommes armés et organisés pour construire des zones industrielles, on en a déjà fait, on a du savoir-faire mais nous n'en sommes pas là aujourd'hui. On sait qu'on est sur une acquisition d'un foncier disponible et facile à vendre parce que bien placé. La question derrière est aussi de savoir pour quel usage. On ne vend pas des terrains au même prix si vous faites de l'industrie ou d'autres types d'activités. On sait quand même qu'on va rentrer dans la catégorie de nos parcs dits grand flux où on a des prix de vente, on vous les donnera ce sera l'occasion de discussion dans la commission d'Éric, mais on est plutôt à 30 / 35 € sur ces terrains-là. La stratégie de Terres de Montaigu est plutôt de considérer que nos zones dites grand flux c'est-à-dire plus facile à vendre pour des projets industriels importants, sont intégrés dans un budget annexe de zone et que ces zones-là sont plutôt bénéficiaires et permettent d'assurer des ventes pour des zones moins faciles à vendre en termes de proximité et qui coûtent cher à faire. On a une vraie stratégie, mais ce n'est pas le lien ici, on y reviendra, de répartition des prix de vente, avec un prix de revient global de toutes nos zones avec une politique de prix qui correspond au marché de ce qu'on est capable de bien vendre sur telle ou telle zone pour permettre de faire de la vente pas très cher en aménagement du territoire. D'autres remarques ? »

Paul BROCHARD « Sur le cahier des charges ? »

Antoine CHEREAU « On ne l'a pas fait du tout. On est candidat pour reprendre le terrain. On vous a fait une présentation de ce que cela pourrait être. »

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, approuve l'intérêt de Terres de Montaigu pour ce site économique, dit qu'il a vocation à accueillir principalement des activités productives et sous réserve d'études complémentaires, un centre technique mutualisé ; approuve le principe du projet de réaménagement du site du péage de Boufféré, tel que présenté et destiné à accueillir le centre technique mutualisé de la ville de Montaigu-Vendée et de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération et à aménager une zone à vocation économique.

TOURISME

Rapporteur : Anthony BONNET, Président de la Commission Culture et Tourisme

DEL20260511_40 – Commissionnement du service billetterie de l'Office de Tourisme

Antoine CHEREAU « J'en profite pour féliciter Anthony et toutes nos équipes pour les 4 jours formidables que nous venons de passer au Printemps du Livre. »

Anthony Bonnet rappelle que l'Office de Tourisme de Terres de Montaigu est sollicité régulièrement par des associations, des établissements scolaires pour la mise en place d'une billetterie à l'Office de Tourisme. Des frais de commissionnement sont appliqués et inchangés depuis 2018.

Il est proposé de modifier le commissionnement pour les billets gratuit et de le fixer à 0,40 € au-delà de 100 billets par séance.

Ainsi le commissionnement s'établit comme suit :

- Un forfait fixe de 40 € pour chaque nouvelle billetterie, comprenant :
 - o La réservation de billets en accueil physique, téléphonique et mail avec un service accessibilité 5 jours sur 7 toute l'année ;
 - o L'achat et l'édition de billets personnalisés ;

- La gestion des encaissements et des différents modes de paiement (espèces, chèques, carte bancaire, carte bancaire à distance), la prise en charge des frais de gestion liés aux encaissements (frais bancaires, etc.) ;
- La gestion des relances de paiement avec les spectacles ;
- L'établissement de l'ordre de reversement ;

Les billetteries des événements organisés dans un but caritatif où plus de la moitié des recettes est reversée à une œuvre caritative, sont exonérées du forfait fixe.

- Un commissionnement par billet vendu :
 - 0,40 € par billet payant inférieur à 15 € ;
 - 0,60 € par billet payant supérieur à 15 € ;
 - 0,40 € par billet gratuit au-delà de 100 billets par séance.

DEBAT

Corinne TESSON « Je m'interroge sur le commissionnement qui sera un coût supplémentaire pour l'association ou l'établissement qui va solliciter la location de la salle. Est-ce que cela n'est pas un frein pour ces associations, je pense surtout à celles avec des missions caritatives, qui vont plutôt profiter de ce bel outil pour récupérer une recette qu'elles vont reverser après ? »

Antoine CHEREAU « Votre remarque porte sur la délibération d'après. Parce que ceux qui ont besoin d'avoir une billetterie professionnelle pour leurs événements, le payent déjà. »

Corinne TESSON « J'ai pris de l'avance sur les sujets. »

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, valide le principe de commissionnement tel qu'exposé ci-dessus ; autorise Monsieur le Président à signer les conventions à intervenir entre chaque organisateur et l'Office de Tourisme pour la mise en place d'un service billetterie et tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

DEL20260511_41 – Tarifs des produits vendus à la boutique de la Maison de la Rivière pour 2026

Anthony Bonnet rappelle que la Maison de la Rivière située à Saint-Georges-de-Montaigu, commune de Montaigu-Vendée, accueille le grand public chaque année de mai à septembre.

Durant cette période, des produits sont vendus en boutique tels que gadgets, jouets, librairie, matériel naturaliste, peluche, papeterie.

D'autres produits sont vendus pour le compte de la société N.kréa, créatrice artisanale basée à Sèvremoine (49450) et de Mme Janick Le Goff, illustratrice naturaliste basée à Orvault (44700), par le biais de convention de dépôt vente.

Il est proposé au Conseil d'agglomération de maintenir les tarifs appliqués en 2025 pour l'année 2026 et d'approuver les conventions pour les produits en dépôt-vente.

Grille tarifaire 2026 - Boutique Maison de la Rivière

GAMME	ARTICLE	PRIX
GADGET	Badge Zabeil	2,50 €
	Gourde	14,00 €
	Magnet insectes	3,00 €
	Magnet bois	5,00 €
	Miroir Zabeil	8,00 €
JEUX JOUETS	40 jeux de plein air	5,00 €
	Cerf-volant	8,00 €
	Connais-tu les étoiles ?	5,00 €
	J'apprends à dessiner les animaux	4,00 €
	J'apprends à reconnaître les arbres	5,00 €
	Jeux de cartes	6,00 €
	Puzzle	5,00 €
	Quel est donc cet oiseau ?	5,00 €
	Saute-grenouille	6,00 €
Toupie nature	4,00 €	
LIBRAIRIE	A l'abri du chêne	8,50 €
	A l'abri du pommier	8,50 €
	Artistes de nature en ville	29,50 €
	Boîte à trésors	16,50 €
	Carnets de Nature	6,50 €
	Guide Gisserot Mémo	3,00 €

	Guide Gisserot « Découverte des insectes »	6,00 €
	Guide Gisserot « Faune sauvage »	6,00 €
	Guide Gisserot « Oiseaux de France »	6,00 €
	Guide Gisserot « Se soigner par les plantes »	9,00 €
	Imagier-jeux : Drôle de jardin !	5,50 €
	Je découvre la nature en activités	9,95 €
	Land art – collection automne hiver	13,90 €
	Mille choses à faire avec un bout de bois	14,50 €
	Mes années pourquoi	12,50 €
	Mes premières années pourquoi	10,90 €
MATERIEL NATURALISTE	Appeau canard	5,00 €
	Appeau chouette chevêche	5,00 €
	Appeau chouette hulotte	8,00 €
	Appeau coucou	9,00 €
	Appeau grive	5,00 €
	Appeau petit oiseau	4,00 €
	Appeau tourterelle	8,00 €
	Boîte double loupe	4,50 €
	Boussole	4,00 €
	Couteau chasse gravé « Maison de la Rivière »	16,00 €
	Couteau multifonction gravé « Maison de la Rivière »	12,00 €
	Couteau poisson gravé « Maison de la Rivière »	14,00 €
	Filet à insectes	6,00 €
PELUCHE	Mini peluche	4,00 €
	Peluche 10 à 20 cm	9,00 €
	Peluche 21 à 40 cm	14,00 €
PAPETERIE	Carte grand format Maison de la Rivière	2,00 €
	Carte humoristique	1,00 €
	Carte postale	0,35 €
	Carnet Zabeil	5,00 €

Grille tarifaire 2026 - Produits en dépôt-vente
Selon convention de dépôt-vente avec N.Kréa (49450 Sèvremoine)

Produit	Prix public	Prix dépôt (facturé à Terres de Montaigu)	Quantité
Barrette fleurs	7,50 €	5,20 €	10
Barrette ronde	6,50 €	4,55 €	10
Broche cœurs	6,50 €	4,55 €	20
Broche oiseau	16,00 €	11,20 €	5
Broche pomme	16,00 €	11,20 €	5
Broche tulipe	16,00 €	11,20 €	5
Marque page	17,00 €	11,90 €	5
Porte clés	20,00 €	14,00 €	5

Selon convention de dépôt-vente avec Mme Janick Le Goff (44700 Orvault)

Produit	Prix public	Prix dépôt (facturé à Terres de Montaigu)	Quantité
Affiche A3	26,00 €	18,20 €	7
Affiche A4	18,00 €	12,60 €	17
Broche	4,50 €	3,83 €	39
Cartes postales	4,00 €	2,80 €	60
Magnet	6,50 €	5,53 €	36

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, fixe les tarifs des produits vendus en boutique pour l'année 2026 tels que présentés en annexe à la présente délibération ; autorise Monsieur le Président à signer les conventions de dépôt-vente pour l'année 2026 et tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

CULTURE

Rapporteur : Anthony BONNET, Vice-président en charge de la Commission Culture et Tourisme

DEL20260511_42 – Tarifs de location du Théâtre de Thalie

Anthony Bonnet informe l'assemblée que le Théâtre de Thalie, situé Cours Michel Ragon, Montaigu, Commune de Montaigu-Vendée est loué régulièrement par des associations, entreprises, collectivités, professionnels du spectacle pour l'organisation de leur évènement.

La Communauté d'agglomération facture la location des espaces, du parc matériel et des moyens humains nécessaires. Il a été relevé que les frais engendrés n'étaient pas couverts par la facturation pour la partie « moyens humains ». Il est donc proposé d'augmenter à partir du 1^{er} janvier 2027, la mise à disposition des moyens humains pour un service de 4h de 20 € HT supplémentaire.

Il est précisé à l'assemblée que si le Théâtre de Thalie ne dispose pas de tout le matériel souhaité, une demande sera effectuée auprès d'un prestataire extérieur, à la charge du locataire.

Monsieur le Vice-président ajoute que lors de la réservation de l'équipement une convention de location entre Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération et le locataire devra être conclue.

La grille tarifaire s'établit ainsi à compter du 1^{er} janvier 2027 :

GRILLE TARIFAIRE THEATRE DE THALIE – à compter du 1^{er} janvier 2027					
Objet	Professionnel		Association – Ecole – Collectivité		Manifestations à but caritatif et Coproduction
	Terres de Montaigu	Hors Terres de Montaigu	Terres de Montaigu	Hors Terres de Montaigu	
LOCATION DES ESPACES					
Hall + salle de spectacle (auditorium) + plateau	500 € HT la demi-journée	750 € HT la demi-journée	250 € HT la demi-journée	350 € HT la demi-journée	250 € HT la journée
MOYENS HUMAINS					
Régisseur général (Habileté SSIAP 1)	1 service de 4 heures = 140 € HT soit 35 € HT / heure				
Technicien (Habileté nacelle élévatrice)	1 service de 4 heures = 120 € HT soit 30 € HT / heure				
Agent d'entretien et d'accueil	1 service de 4 heures = 100 € HT soit 25 € HT / heure				
MATERIEL					
Parc matériel léger (type conférence)	150 € HT				
Parc matériel intermédiaire	300 € HT				
Parc matériel complet	450 € HT				

DEBAT

Corinne TESSON « Effectivement vu la situation avec les pass culture qui ont disparu, les élèves qui ont moins fréquenté Thalie parce que les établissements scolaires ne pouvaient pas assumer ces surcouts. Mais j'entends qu'en moyen humain, il y a du temps passé, et il faut qu'il soit reconnu, je suis tout à fait d'accord. Est-ce qu'il y a des solutions pour favoriser et surtout ne pas pénaliser tout ce qui va être un coût financier pour les établissements scolaires ? J'avais noté, l'année dernière 1 700 élèves étaient allés à Thalie par l'utilisation du pass culture et que cette année il n'y en a plus que 300. Les chiffres parlent tous seuls. C'est assez dommageable. Y a-t-il des solutions ? »

Antoine CHEREAU « Corinne, d'abord ce n'est pas le sujet non plus parce que vous parlez des pass culture de l'Etat qui ont été arrêtés pour les élèves qui vont aux spectacles proposés par Thalie. Là il s'agit de la location de Thalie à d'autres donc l'assemblée générale du Crédit Agricole. A la question posée, à laquelle nous partageons l'enjeu de la manière dont nous devons proposer l'offre culturelle accessible aux établissements scolaires qui n'ont plus les moyens de les financer parce qu'ils n'ont plus le pass culture, c'est un sujet auquel nous proposerons des solutions qui sont relatives à la tarification donnée aux établissements scolaires, de la programmation. On peut vous le dire, on est en train de travailler à une offre. Il y a deux choses, dans le pass culture, les établissements scolaires pouvaient aller chercher une offre culturelle très loin parfois, ça nous ne pourrions pas la remplacer, on ne financera pas des bus pour des lycées à Angers. En revanche, si on peut travailler et c'est ce qu'on doit faire, Anthony, je me permets de le dire déjà, d'augmenter l'offre à destination des scolaires avec une tarification adaptée qui puisse être faite localement, là on a un intérêt et on répond à la question. »

Corinne TESSON « J'ai bien compris. Il n'y a pas de confusion pour moi. C'est simplement pour des projets scolaires. Là c'est la location de la salle pour des projets éventuels scolaires qui pourraient être mis en place par les établissements scolaires. »

Antoine CHEREAU « Cela n'existe pas. Il y a Mont'en scène mais c'est nous qui gérons, ça ne coûte rien pour les collègues. »

Corinne TESSON « Et vous n'avez pas d'autres demandes. »

Antoine CHEREAU « Il faut remplir 500 places, il faut se rendre compte que quand vous avez 500 places à vendre, les coûts vous les mettez sur 500 places vendues. Si vous n'avez pas 500 places à vendre, c'est que vous n'avez pas choisi la bonne salle. C'est un équipement professionnel, il faut des moyens, des professionnels. Mais ce sont vraiment deux choses différentes. »

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, fixe les tarifs de location du Théâtre de Thalie à compter du 1^{er} janvier 2027, tels que présentés ci-dessus ; autorise Monsieur le Président à signer une convention de location du Théâtre de Thalie, à intervenir entre chaque locataire et Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération et tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

INFORMATIONS DE L'ASSEMBLEE

1 – Arrêtés du Président pris entre le 07 avril 2026 et le 04 mai 2026

Date	N°	Objet de l'arrêté
09 avr. 26	ARRRE_2026_011	Délégation de fonction et de signature au 1 ^{er} Vice-président
09 avr. 26	ARRRE_2026_012	Délégation de fonction et de signature au 2 ^{ème} Vice-président
09 avr. 26	ARRRE_2026_013	Délégation de fonction et de signature à la 3 ^{ème} Vice-présidente
09 avr. 26	ARRRE_2026_014	Délégation de fonction et de signature au 4 ^{ème} Vice-président
09 avr. 26	ARRRE_2026_015	Délégation de fonction et de signature à la 5 ^{ème} Vice-présidente
09 avr. 26	ARRRE_2026_016	Délégation de fonction et de signature au 6 ^{ème} Vice-président
09 avr. 26	ARRRE_2026_017	Délégation de fonction et de signature à la 7 ^{ème} Vice-présidente
09 avr. 26	ARRRE_2026_018	Délégation de fonction et de signature au 8 ^{ème} Vice-président
09 avr. 26	ARRRE_2026_019	Délégation de fonction et de signature au 9 ^{ème} Vice-président
09 avr. 26	ARRRE_2026_020	Délégation de fonction et de signature au 10 ^{ème} Vice-président
09 avr. 26	ARRRE_2026_021	Délégation de fonction et de signature au 11 ^{ème} Vice-président
09 avr. 26	ARRRE_2026_022	Délégation de fonction et de signature à la 12 ^{ème} Vice-présidente
16 avr. 26	ARRRE_2026_023	Délégation de signature à M. FRUCHET – Directeur général des services
16 avr. 26	ARRRE_2026_024	Délégation de signature à Y. GAUVRIT – Directeur général adjoint en charge du Pôle Ressources
16 avr. 26	ARRRE_2026_025	Délégation de signature à L. GABORIAU – Directrice générale adjointe en charge du Pôle Aménagement et Environnement
16 avr. 26	ARRRE_2026_026	Délégation de signature à J. de LABARTHE – Directeur général adjoint en charge du Pôle Cohésion sociale
16 avr. 26	ARRRE_2026_027	Délégation de signature à L. GILBERT – Directrice générale adjointe en charge du Pôle Proximité
16 avr. 26	ARRRE_2026_028	Délégation de signature à V. THOMAS – Directrice générale adjointe en charge du Pôle Développement et Attractivité
16 avr. 26	ARRRE_2026_029	Délégation de signature à F. COUTURIER – Directeur général adjoint en charge du Pôle Culture et Patrimoine
16 avr. 26	ARRRE_2026_030	Délégation de signature à F. MARTIN – Directrice des affaires générales et juridiques
16 avr. 26	ARRRE_2026_031	Délégation de signature à A. ROY – Directrice des ressources humaines
16 avr. 26	ARRRE_2026_032	Délégation de signature à C. CHALM – Directrice des affaires financières
16 avr. 26	ARRRE_2026_033	Délégation de signature à T. VRIGNAUD – Directeur des systèmes d'information et de la transition numérique
16 avr. 26	ARRRE_2026_034	Délégation de signature à T. GABILLEAU – Directrice de l'accompagnement et du développement des entreprises
16 avr. 26	ARRRE_2026_035	Délégation de signature à E. ALBERT – Chargée de mission agriculture, ruralité et alimentation
16 avr. 26	ARRRE_2026_036	Délégation de signature à J. GUIBERT – Directeur de l'ingénierie
16 avr. 26	ARRRE_2026_037	Délégation de signature à M. CHEVOLLEAU – Directeur de l'environnement et de la mobilité
16 avr. 26	ARRRE_2026_038	Délégation de signature à P. GIANNOPOULOU – Directrice de l'éducation, l'enfance et la famille

16 avr. 26	ARRRE_2026_039	Délégation de signature à S. DA CUNHA-RADENAC – Directrice de la santé et des solidarités
16 avr. 26	ARRRE_2026_040	Délégation de signature à V. JAILLET – Directeur du conservatoire de musique
16 avr. 26	ARRRE_2026_041	Délégation de signature à P. BERNARD – Directrice de la communication
16 avr. 26	ARRRE_2026_042	Délégation de signature à B. GUINGANT – Directeur de la police municipale intercommunale
16 avr. 26	ARRRE_2026_043	Délégation de signature à M. COURRILAUD – Directeur des sports
16 avr. 26	ARRRE_2026_044	Délégation de signature à M. BEILLEVAIRE – Responsable du service commande publique
16 avr. 26	ARRRE_2026_045	Délégation de signature à G. COUTAND – Responsable du service développement des ressources humaines
16 avr. 26	ARRRE_2026_046	Délégation de signature à E. LE MAUFF – Responsable du service rémunérations et relations sociales
16 avr. 26	ARRRE_2026_047	Délégation de signature à I. GRELLIER – Responsable du service gestion comptable
16 avr. 26	ARRRE_2026_048	Délégation de signature à G. RELION – Responsable du service support utilisateur
16 avr. 26	ARRRE_2026_049	Délégation de signature à M. BOURGET – Responsable du service tourisme et marketing territorial
16 avr. 26	ARRRE_2026_050	Délégation de signature à A. TEILLET – Responsable du service bâtiments
16 avr. 26	ARRRE_2026_051	Délégation de signature à S. GASPAR – Responsable du service urbanisme
16 avr. 26	ARRRE_2026_052	Délégation de signature à S. BOURMAUD – Responsable du service assainissement
16 avr. 26	ARRRE_2026_053	Délégation de signature à C. LEMONNIER – Responsable du service déchets
16 avr. 26	ARRRE_2026_054	Délégation de signature à C. MASSIN – Responsable du service mobilité
16 avr. 26	ARRRE_2026_055	Délégation de signature à M. POUZET – Responsable du service relais petite enfance
16 avr. 26	ARRRE_2026_056	Délégation de signature à V. BELLANGER – Responsable du service action sociale – France Services
16 avr. 26	ARRRE_2026_057	Délégation de signature à L. FAUCHARD – Responsable du service Evènements et visibilité
16 avr. 26	ARRRE_2026_058	Délégation de signature à P. BOURNICHE – Responsable du service Grands projets et médias
16 avr. 26	ARRRE_2026_059	Délégation de signature à A. SIMON – Responsable du service équipements sportifs
16 avr. 26	ARRRE_2026_060	Délégation de signature à C. COULON – Responsable du service piscine
16 avr. 26	ARRRE_2026_061	Délégation de signature à M. GUERBER – Responsable du service arts vivants
16 avr. 26	ARRRE_2026_062	Délégation de signature à A. SCULFORT – Responsable du service lecture publique et médiation littéraire
16 avr. 26	ARRRE_2026_063	Délégation de signature à J. FOISSEY – Responsable des contrôles et avis assainissement
21 avr. 26	ARRAE_2026_064	Prescription de la modification n°7 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Rocheservière
21 avr. 26	ARRAE_2026_065	Prescription de la modification n°8 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'ancienne Communauté de Communes Terres de Montaigu
21 avr. 26	ARRCS_2026_066	Nomination d'un mandataire de la régie de recettes Animation Jeunesse
21 avr. 26	ARRCS_2026_067	Nomination du mandataire suppléant de la régie d'avances Animation Jeunesse
21 avr. 26	ARRRE_2026_068	Portant déport de Monsieur Antoine Chéreau (<i>Pacte stratégique régional</i>)
21 avr. 26	ARRRE_2026_069	Délégations de fonctions du Président concernant la Commission intercommunale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public
21 avr. 26	ARRRE_2026_070	Délégation de signature à C. ORVALHO – Responsable du service animation jeunesse
21 avr. 26	ARRRE_2026_071	Délégation de signature à L. CHOUIT – Responsable des opérations d'assainissement et d'exploitation

**2 – Décisions prises par le Président par délégation du Conseil d'agglomération
(délibération n°DEL20260407_09 du 07 avril 2026) entre le 07 avril 2026 et le 04 mai 2026**

Date	N°	Objet de la décision
21 avr. 26	DECRE_2026_028	DPU - Déclaration d'intention d'aliéner N° DIA 085 TdM 26H010
21 avr. 26	DECRE_2026_029	Avenant n°2 au lot n°1 du marché de travaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales (EU/EP)
21 avr. 26	DECRE_2026_030	Cession de 3 copieurs à titre gracieux
21 avr. 26	DECCS_2026_031	Fermeture temporaire de l'aire d'accueil des gens du voyage

**3 – Délibérations prises par le Bureau d'agglomération du 30 avril 2026 par délégation du
Conseil d'agglomération (délibération n°DEL20260407_09 du 07 avril 2026)**

N°	Objet de la décision
DEL20260430_01	Attribution des aides à l'amélioration de l'habitat
DEL20260430_02	Attribution des aides BAFA
DEL20260430_03	Cession foncière à C2 AMENAGEMENT – ZA Le Tacret – Cugand-la-Bernardière
DEL20260430_04	Cession foncière à Verdemobil Invest – PA Les Marches de Bretagne – Montaigu-Vendée
DEL20260430_05	Acquisition foncière – Rue du Docteur Fayau – Montaigu-Vendée
DEL20260430_06	Convention de servitudes – Le Petit Saint-André – Montréverd
DEL20260430_07	Convention pour la mise en place d'un service de billetterie avec l'association Le Sens d'Ici
DEL20260430_08	Recours à personnel contractuel
DEL20260430_09	Recours au contrat d'apprentissage

⇒ L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00

Le Secrétaire de séance
Isabelle BLAINEAU



Le Président
Antoine CHEREAU

